



Saint-Nazaire, malade de ses industries



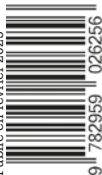
Samy Archimède

Depuis un siècle et demi, le destin de Saint-Nazaire est intimement lié aux paquebots sortis des cales des Chantiers de l'Atlantique. Cette réussite économique est due à des milliers de salariés exposés à des fumées de soudage.

Dans le sillage de la construction navale, une myriade de sociétés industrielles s'est implantée comme l'usine d'engrais industriels Yara et la raffinerie TotalEnergies qui multiplient les entorses à la réglementation, faisant courir de sérieux risques à leurs salariés.

Les études le confirment : on meurt beaucoup plus tôt ici qu'ailleurs. Une poignée de militants remue ciel et terre pour faire la lumière sur les causes de cette faillite sanitaire. Mais les pouvoirs publics sont peu enclins à bousculer les piliers d'une économie stratégique pour l'État.

10 euros
Publié en février 2025



9 782959 026256

Saint-Nazaire, malade de ses industries

Enquête publiée en septembre 2024

Normandie, France, Queen Mary 2 : depuis un siècle et demi, le destin de Saint-Nazaire (44) est intimement lié aux paquebots mythiques sortis des cales des Chantiers de l'Atlantique. Des navires de plus en plus gros qui font la fierté de la ville. Cette réussite économique est due à des milliers de salariés, dont beaucoup d'ouvriers – souvent intérimaires étrangers, embauchés par des sous-traitants – exposés à des fumées de soudage et autres substances nocives pour la santé.

Dans le sillage de la construction navale, une myriade de sociétés industrielles s'est implantée dans l'agglomération nazairienne, qui borde l'estuaire de la Loire. Sept d'entre elles, classées Seveso, produisent ou stockent des substances potentiellement dangereuses pour l'homme et l'environnement. Comme l'usine d'engrais industriels Yara, à Montoir-de-Bretagne, et la raffinerie TotalEnergies, à Donges, qui multiplient les entorses à la réglementation, faisant courir de sérieux risques à leurs salariés.

Les riverains craignent, eux aussi, pour leur santé. Les études le confirment : on meurt beaucoup plus tôt ici qu'ailleurs. Une poignée de militants associatifs remue ciel et terre pour faire la lumière sur les causes de cette faillite sanitaire. Mais les pouvoirs publics sont peu enclins à bousculer les piliers d'une économie stratégique pour l'État.

Et si l'éclaircie venait d'une alliance entre citoyens, syndicats et chercheurs ?

**Samy Archimède,
Itzel Marie Diaz**

Qui est *Splann* ! ?

Splann ! est une association, basée à Guingamp, dont l'objet est de produire des enquêtes journalistiques d'utilité publique en Bretagne et dans le monde, en français et breton. Grâce aux dons des citoyen·nes, *Splann* ! rémunère des journalistes pour produire des enquêtes au long cours et les publier sur son site internet et son infolettre.

VOLET 1

LE COÛT HUMAIN DES BATEAUX DE CROISIÈRE page 5

Derrière les gigantesques et luxueux paquebots de croisière, au milieu des fumées de soudage et des fuites de fioul, se cachent des bataillons de salariés sous-traitants exposés à des substances dangereuses.

VOLET 2

DES SALARIÉS EN DANGER DANS DES USINES VÉTUSTES page 17

Fuites, pannes électriques, retard dans la maintenance : les alertes se multiplient à l'usine d'engrais industriels Yara et à la raffinerie TotalEnergies, deux sites Seveso situés près de Saint-Nazaire.

VOLET 3

L'ÉTAT MET LA POLLUTION SOUS LE TAPIS page 29

Depuis plus de vingt-cinq ans, la très industrielle agglomération de Saint-Nazaire affiche des taux de cancer particulièrement élevés. Pourtant, les pouvoirs publics demeurent conciliants avec les pollueurs.

VOLET 4

DONGES ET SA RAFFINERIE, LA FIN D'UNE IDYLLE page 39

Pendant des décennies, la raffinerie de Donges payait « généreusement » ses salariés et versait de copieuses retombées fiscales. Aujourd'hui, ces avantages se sont réduits et les Dongeois vivent toujours sous la menace de ce site pétrochimique.

Boîte noire

Au cours de cette enquête menée d'octobre 2023 à septembre 2024, nous avons réalisé plus de 70 entretiens pour tenter de mesurer l'impact de la pollution industrielle sur la santé dans cette agglomération. Nous nous sommes d'abord intéressés à ceux qui sont à la fois les plus exposés et les moins médiatisés : les salariés de ces industries. Nos investigations ont porté principalement sur les Chantiers de l'Atlantique, premier employeur industriel, sur l'usine Yara et la raffinerie TotalEnergies, les deux sites Seveso les plus surveillés de l'agglomération.

Le service de la communication des Chantiers, que nous avons sollicité par courriel à trois reprises, ne nous a jamais répondu. Il ne nous a pas non plus donné accès à son « espace presse ». Quant au responsable communication de la raffinerie de Donges, il nous a poliment indiqué à deux reprises qu'il ne « *donnerait pas suite* » à nos demandes d'interview. Seule la direction de Yara France a accepté, par courriel, de répondre à une première série de questions, mais pas à la seconde. Nous avons également contacté, en vain, les différentes entreprises sous-traitantes mises en cause dans notre enquête.

Disposant de peu d'informations issues de ces entreprises, nous nous sommes notamment appuyés sur de nombreux témoignages et documents fournis par des syndicats et des salariés, y compris sous-traitants et intérimaires. Nombre d'entre eux ont préféré témoigner de façon anonyme afin de ne pas s'exposer à d'éventuelles sanctions de la part de leur employeur. Par ailleurs, aucun des médecins du travail – en activité ou retraité – que nous avons contactés n'a souhaité parler de son expérience dans le bassin de Saint-Nazaire. « *Ce qui est dans l'entreprise reste dans l'entreprise. On n'a pas le droit de fuir* », résume un échafaudier qui témoigne des conditions de travail déplorables et de la pollution à l'usine Yara.

La préfecture de Loire-Atlantique a accepté de répondre par courriel à nos interrogations concernant l'étude de zone débutée il y a trois ans. Elle évoque les « *résultats rassurants* » issus des deux premières étapes de cette étude qu'elle juge « *ambitieuse* ». Questionnée sur la mise au placard par TotalEnergies d'un rapport crucial portant sur les conséquences sanitaires d'une fuite d'essence à la raffinerie de Donges, la préfecture botte en touche. Vingt mois après cet accident lié à plusieurs défaillances du groupe pétrolier et plus d'un siècle après l'implantation des premiers dépôts d'or noir dans l'ancien village de pêcheurs, TotalEnergies confirme son excellence sur deux points : la fabrique du doute et sa mainmise sur les territoires où elle s'implante.

LE COÛT HUMAIN DES BATEAUX DE CROISIÈRE

Gigantesques et luxueux paquebots de croisière et bateaux militaires : les Chantiers de l'Atlantique, fleuron de l'industrie française, occupent une place de choix dans le Grand Port de Nantes Saint-Nazaire (44). Derrière ce décor, au milieu des fumées de soudage et des fuites de fioul, se cachent des bataillons de salariés sous-traitants exposés à des substances dangereuses.



- 】 Les deux tiers des salariés étrangers ne restent pas plus de six mois à Saint-Nazaire, emportant avec eux le secret de leurs expositions à des substances dangereuses et de leur état de santé.
- 】 « *Sous-traiter en cascade permet de sous-traiter les risques mais aussi de briser le syndicalisme en mettant en concurrence les salariés* », raconte André Fadda, ancien soudeur intérimaire et ancien délégué CGT sur le site des Chantiers.
- 】 Le manque criant de médecins du travail et l'absence de formation des médecins de ville aux problématiques de santé au travail à Saint-Nazaire, interpelle la chercheuse Juliette Heinrich.

Ce que vous voyez sur le côté gauche, c'est le premier de la génération des méga yachts créés ici. Il fait 240 m de longueur pour 29 m de largeur. C'est le très grand luxe ! », commente la guide touristique. Pour les Chantiers de l'Atlantique, cette visite ouverte aux journalistes est l'occasion d'exhiber les joyaux de son imposante vitrine : l'Utopia of the seas, paquebot grand public de près de 7.000 passagers ; le Silenseas et ses voiles en fibre de carbone censées symboliser le nouveau cap écologique de l'entreprise ; et le Jacques-Stosskopf, navire militaire ravitailleur destiné à la Marine nationale.

Les « Chantiers », c'est le royaume des géants : un territoire de plus de 100 ha, où naissent des bateaux toujours plus grands, construits dans des cales à sec et dans d'immenses hangars. L'entreprise emploie plus de 3.700 salariés « maison » et fait travailler entre 5.000 et 7.000 salariés sous-traitants employés par « plus de 600 sociétés », d'après la CGT. Dont beaucoup d'ouvriers régulièrement exposés aux fumées de soudage et autres substances chimiques¹. Leur réalité est bien éloignée de celle des passagers des paquebots qu'ils bâtissent.

« Un jour, après le travail, je ne me sentais



L'entrée Du Grand Port Maritime De Nantes Saint Nazaire, à Montoir De Bretagne.

1] *Enjeux de santé au travail et cancers : Les expositions à supprimer dans les métiers portuaires. Une recherche-action sur le Grand Port Maritime de Nantes / Saint-Nazaire*, Patrick Chaumette, Véronique Daubas-Letourneux, Augustin Emame, Franck Héas, Christophe Coutanceau, Programme Escales, 2014

pas bien du tout : j'avais du mal à respirer, j'étais en sueur, j'avais des diarrhées. J'ai cru que j'allais crever. » Loïc² est jeune intérimaire et père de famille. Selon lui, pendant plusieurs mois, l'entreprise sous-traitante pour laquelle il travaillait jusqu'en 2022 lui aurait fait pratiquer de la soudure « inox » (acier inoxydable) sans équipement de protection individuel adapté, sans autorisation, sans licence, sans formation et sans suivi médical adapté. Quatre jours après son malaise, Loïc réalise un test urinaire qui révèle une contamination importante au Chrome VI, un composé métallique très toxique.

UNE ÉPÉE DE DAMOCLÈS AU-DESSUS DE LA TÊTE

« Pendant plusieurs mois, [Loïc] a été exposé aux fumées de soudure inox avec une intoxication au Chrome VI qui a été mise en évidence », confirme sa pneumologue. Après un long arrêt de travail, le jeune homme a fini par retrouver un emploi, mais cette intoxication lui a fait perdre 38 % de capacité respiratoire. *« Je ne peux plus souder et je ne peux plus jouer avec mes enfants comme avant, se désolait-il. Dès que je commence à courir ou à monter des étages, je m'essouffle. »* Loïc est en colère. Et inquiet. Afin d'obtenir justice, l'ancien soudeur va attaquer son employeur pour faute inexcusable.

« Je ne peux plus jouer avec mes enfants comme avant. »

Avec ce Chrome VI accumulé dans son organisme, il considère qu'il vit désormais avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

Les fumées de soudage³ sont un serpent de mer aux Chantiers. Et un ennemi redoutable pour les travailleurs en raison des multiples composés métalliques qu'elles peuvent contenir (nickel, aluminium, Chrome VI, cuivre, plomb, manganèse...). Depuis 2018, elles sont classées « cancérogène » pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)⁴. Elles peuvent causer – entre autres – de graves pathologies bronchopulmonaires.

Parmi les différents procédés de soudure utilisés aux Chantiers, la soudure « inox » est particulièrement nocive.

2] Les personnes nommées uniquement par un prénom ont été anonymisées.

3] « Fumées de soudage, un risque majeur », site web de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, page web consultée en janvier 2025

4] « Cancérogénicité du soudage, du trioxyde de molybdène et de l'oxyde d'indium-étain », volume 118, *Monographies du CIRC*, 2017



Sortie de chantier. Cet ouvrier étranger repart à pied pour regagner son logement en centre-ville.

Elle dégage du Chrome VI (ou chrome hexavalent)⁵, ce métal qui a intoxiqué Loïc, classé cancérigène pour l'homme depuis plus de trente ans. Malgré sa dangerosité, la technique reste massivement pratiquée aux Chantiers, surtout dans les dernières étapes de la construction des bateaux (montage des cuisines notamment), indique la CGT, syndicat majoritaire chez les ouvriers. Comme Loïc, les salariés qui réalisent ces soudures inox travaillent majoritairement pour des entreprises sous-traitantes (« coréalisatrices », préfère dire la direction). Ils sont, en principe, soumis à un protocole obligatoire très strict⁶ : aspiration à la source, cagoule

hermétique avec ventilation assistée⁷, test urinaire⁸ tous les vendredis pour contrôler le taux de Chrome VI, etc. Sauf dérogation, cette technique de soudage est interdite aux intérimaires⁹, « pour une raison de suivi médical. Un salarié Chantiers est plus facile à suivre. Un intérimaire, c'est pas très cadré », détaille la CGT.

Mais, comme nous le montre le cas de Loïc, la réglementation est loin d'être toujours respectée : le procès-verbal du médecin de travail pointe très clairement les infractions au code du travail commises par l'employeur. « À bord des navires, affirme quant à lui Loïc, beaucoup d'autres salariés sont contaminés,

5] « Chromium, Nickel and Welding », *Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans*, volume 49, IARC monographies, 1990

6] « Recours au TT et Travaux Interdits », site web de Atrihom publié en mars 2020, page web consultée en janvier 2025

7] « Consignes de sécurité, travaux soudage sur inox/duplex », affichage des Chantiers de l'Atlantique, 2020

8] « Fiche d'exposition lors du soudage matériaux durs (inox, duplex) », Chantiers de l'Atlantique, 2016

9] Article D4154-1, Code du travail, site web Legifrance, page web consultée en janvier 2025

souvent sans le savoir. » Les plus exposés seraient les travailleurs détachés (étrangers), souvent originaires des pays de l'Est (Pologne, Bulgarie, Moldavie, Ukraine, etc.), très nombreux sur les ponts des navires.

Combien sont-ils ? Des sociologues ont évalué à 20.000¹⁰ le nombre de salariés étrangers déclarés entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} juin 2019 dans le bassin nazairien (Chantiers de l'Atlantique, Airbus et raffinerie TotalEnergies). Grâce à une autre enquête réalisée en 2018 par l'agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire¹¹, nous savons que les deux tiers d'entre eux ne restent pas plus de six mois dans l'agglomération. Ils repartent ensuite dans leur pays en emportant avec eux le secret de leurs expositions et de leur état de santé. « Certains n'hésitent pas à se mettre en danger pour des salaires jusqu'à dix fois supérieurs à ce qu'ils gagneraient chez eux », estime Sébastien Benoît, délégué CGT.

SOUS-TRAITER LES RISQUES GRÂCE À UN « MONTAGE EXOTIQUE »

En cas d'accident ou de non-respect de la réglementation de la part d'un de ses sous-traitants, les Chantiers leur opposent le Recueil des principales règles HSE¹². Un pavé de 529 pages, qui détaille les procédures à respecter

en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement, mis en place afin de préserver la santé des travailleurs. « Ce document leur permet de rejeter la responsabilité sur leurs sous-traitants, estime un autre élu CGT sous couvert d'anonymat. Les travailleurs étrangers soudent de l'inox à tout-va et les Chantiers ferment les yeux là-dessus. » La sous-traitance en cascade, très fréquente sur les navires, brouille les pistes et dilue les responsabilités, insiste ce délégué syndical. Un prestataire français va, par exemple, sous-traiter à des sociétés italiennes qui, à leur tour, vont faire travailler des salariés roumains œuvrant pour d'autres entreprises.

De son côté, la CFDT, syndicat minoritaire chez les ouvriers, préfère voir le verre à moitié plein. Son représentant, Jérôme Dholland, considère que depuis son arrivée dans l'entreprise il y a 24 ans, il y a eu « de réels progrès » en matière de protection des salariés exposés aux fumées de soudage. « Aujourd'hui, les sous-traitants et les Chantiers font mieux appliquer les règles », affirme-t-il, évoquant l'exemple des « cartons jaunes » mis en place il y a quelques années pour pénaliser ceux qui « ne travaillent pas dans des conditions sécurisées ». « Je ne crois pas à une mise en danger délibérée de la part des Chantiers », soutient le responsable syndical, tout en concédant toutefois : « On sent qu'il va falloir trouver

10] « Le détachement comme planche de salut ? Le recours à la main-d'œuvre étrangère dans la construction navale. », Sara Casella Colombeau, Claire Flécher, Jean-Marie Pillon, Daniel Veron, Claire Vivés, *Migration et travail détaché en Europe*, 2022

11] « Enquête : modes de vie des travailleurs détachés dans la région de Saint-Nazaire », Yannick Hascoët, Jessie Dubief, Agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire 2018

12] « Recueil des principales règle HSE », Chantiers de l'Atlantique, 2023



Devant une des entrées des chantiers, des ouvriers étrangers attendent les minibus qui les ramènent dans leur hôtel ou leur logement privé en colocation dans le centre-ville.

d'autres moyens de faire passer le message. L'exemple de l'amiante nous a aussi montré que certaines choses pouvaient être des bombes à retardement. »

Nous aurions aimé connaître les actions mises en place par l'entreprise pour s'assurer que les milliers de salariés travaillant sur son site sont protégés et suivis médicalement. Mais le service communication n'a répondu à aucune de nos sollicitations.

Le recours massif à une main-d'œuvre étrangère aux Chantiers de l'Atlantique ne doit rien au hasard. C'est un choix qui remonte au début des années 2000. En octobre 2001, une note de la direction¹³ intitulée sans complexe « montage exotique » est envoyée aux entreprises sous-traitantes. Objectif : organiser la venue à Saint-Nazaire d'une main d'œuvre en provenance de

pays « à faible coût », à savoir du « Maroc, de l'Ukraine, du Portugal et des Émirats Arabes », peut-on lire dans le document. Vingt-trois ans plus tard, les travailleurs sous-traitants et intérimaires, étrangers et français, constituent l'une des pièces maîtresses du grand Mecano des Chantiers. « Dans les années 1990, on avait un collectif CGT intérimaire extrêmement puissant, très efficace sur la défense de la santé et sécurité au travail, se souvient André Fadda, ancien soudeur intérimaire et ancien délégué CGT sur le site des Chantiers. Sous-traiter en cascade de façon massive avait un objectif pour les employeurs : sous-traiter les risques, c'est-à-dire se défaire de leurs responsabilités. Mais aussi briser le syndicalisme en mettant en concurrence les salariés. La pression est tellement forte, avec les contrats à la semaine, que tu as

13] Courrier intitulé « Montage exotique », Chantiers de l'Atlantique, 2001

des gars qui finissent par accepter de travailler dans des conditions extrêmement dangereuses. » Et d'ajouter : « À partir du moment où il y a eu moins de militants sur les lieux, la dégradation des conditions de travail s'est alors vraiment accélérée... »

DES ENTORSES À LA RÉGLEMENTATION SONT MONNAIE COURANTE

L'exposition aux fumées de soudage est-elle limitée aux sous-traitants ou concerne-t-elle aussi les salariés « maison » ? Sur les 3.000 à 4.000 ouvriers maison que comptaient les Chantiers il y a 25 ans, il n'en reste plus qu'un millier. Une partie travaille à l'atelier panneaux plans. Ici, pas de Chrome VI, mais beaucoup de fumées.

« On est bien équipés, nous raconte Elliott, un jeune soudeur. On porte une cagoule ventilée et il y a des systèmes d'aspiration des fumées sur les postes. » Mais la quête de la protection parfaite

a ses limites, tempère-t-il. *« La direction nous pousse maintenant à utiliser des torches aspirantes qui sont très lourdes et pas faciles à manier. On commence à avoir des tendinites et d'autres marques d'usure. »* Ici, se protéger des gaz et des poussières toxiques n'est pas non plus une mince affaire. *« Le problème, poursuit Elliott, c'est surtout quand on circule, quand on enlève la cagoule... Il faudrait porter tout le temps un masque "nez de cochon" (FFP2). Quand il fait chaud, c'est compliqué et quand tu portes tes lunettes de protection, ça fait de la buée. »*

Pas moins de trente entorses à la réglementation en matière d'exposition aux fumées de soudage ont été enregistrées durant les années 2021 et 2022 par les membres de la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) à la suite d'inspections à bord des navires. Ce constat demeure très incomplet, car les élus du personnel ne disposent que de l'heure tous les

*Le paquebot
de croisière
Symphony of the Seas,
quelques mois avant
sa livraison
par STX (ancien nom
des Chantiers
de l'Atlantique).*





Les ouvriers des Chantiers de l'Atlantique sont souvent amenés à manipuler des produits dangereux pour la santé.

quinze jours pour contrôler un navire dans sa totalité. Pour Sébastien Benoît, représentant CGT, une chose est sûre : « *Les infractions sont récurrentes. Je vois tous les jours des sociétés sous-traitantes qui laissent leurs salariés souder sans masques adéquats.* »

AU FOND DU NAVIRE, LES GALÉRIENNES DU NETTOYAGE

Pendant que les soudeurs opèrent au milieu des nuages de fumée, des femmes et des hommes, employés d'une société de nettoyage sous-traitante, respirent au quotidien toutes sortes d'effluves (carburants et solvants) extrêmement nocives pour la santé¹⁴. Leur mission : livrer à l'armateur, dans les délais fixés, un navire d'une propreté irréprochable.

C'est au fond du bateau, en salle des machines, sous le plafond des ballasts, que les conditions de travail sont les plus dangereuses et les plus pénibles. Toute la journée, il faut ramper, dans une chaleur étouffante, entre les tuyaux brûlants, pour aller aspirer les fuites d'huile, de gasoil ou de fioul lourd (très visqueux) dilué au dégoudronnant.

Christelle l'a fait pendant des années. « *Une fois, il y a eu une fuite de fioul lourd qui a duré huit jours : on est restés toute la semaine dans le fioul... Quand on ressortait, on en avait parfois sur nos vêtements ou sur la peau, mais il n'y avait pas de douche, on rentrait chez nous comme ça !* », s'indigne-t-elle. Il y a quatre ans, Christelle découvre qu'elle est atteinte d'un cancer de la vessie¹⁵. Malgré l'appui de son médecin, sa demande de reconnaissance

14] Fiches de données de sécurité

15] « Cancer de la vessie en milieu professionnel », plaquette publiée par l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, 2009

en maladie professionnelle est refusée¹⁶. Car son cancer ne figure pas dans le tableau des maladies professionnelles¹⁷ associées à son emploi.

Une situation malheureusement courante car ces tableaux sont construits « *sur des critères arbitraires et souvent décourageants* », déplore le Dr Philippe Deguiral, un oncologue qui a exercé pendant 26 ans à Saint-Nazaire : « *Pour avoir une reconnaissance en maladie professionnelle, il faut rentrer dans les cases, prouver qu'on a été exposé pendant un certain temps et ne pas dépasser le délai de prise en charge* », détaille-t-il. À 50 ans, Christelle a pourtant été reconnue « *travailleur handicapé* » par la sécurité sociale et « *inapte au poste* » par la médecine du travail. Elle pourra reprendre un poste, mais « *sans aucun contact avec des produits chimiques* », « *sans montée/descente répétée d'escaliers, sans contraintes de postures prolongées, sans manutention* ».

Cette absence de reconnaissance est vécue comme une insupportable injustice par ses collègues. « *J'en suis certaine, son cancer de la vessie est dû aux hydrocarbures, au fioul lourd ou aux produits chimiques qu'on utilise à bord*¹⁸ », affirme Marie. Si elle ne travaille pas en machine comme Christelle, Marie a aussi eu sa dose de produits toxiques : « *Pendant*

« On a frotté à mains nues les panneaux inox. »

quinze ans, on a frotté à mains nues les panneaux inox des bateaux avec un puissant dégraissant. C'est le seul qui marchait. Et un jour, mon chef m'a dit qu'il ne fallait plus l'utiliser, il est CMR (cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction). Il y a des produits comme ça qu'on a utilisés pendant des années avant qu'ils soient interdits. Il faut que ça change. Pour nos gosses. Nous, on est foutues ! », déplore-t-elle.

Si Marie admet être mieux protégée qu'à ses débuts, dans les années 1990-2000, elle explique qu'avec la chaleur et la buée, garder le masque toute la journée est tout simplement impossible. En plus de travailler dans des conditions de travail très pénibles, Christelle et Marie estiment être très mal formées et informées par leur employeur sur la nature des substances qu'elles utilisent et leurs conséquences sanitaires. Elles

16] Courrier d'avis défavorable envoyée par l'Assurance maladie, 2021

17] « *Cancers professionnels* », dossier de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, 2023

18] « *Agents chimiques CMR* », dossier de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, 2024



Florent Pommier / Mediactés

Les chantiers navals de St-Nazaire. Plus de 10.000 personnes y travaillent chaque année, dont de 5 à 7.000 sous-traitants.

s'étonnent de ne pas avoir de suivi médical spécifique. « On n'a jamais de test urinaire ou de bilan sanguin, s'exclame Marie. Moi, ça fait au moins deux ans que je n'ai pas vu de médecin du travail. »

Aux Chantiers, le thermomètre est cassé. Une partie importante des personnels exposés à des substances toxiques semble passer sous les radars de l'inspection et de la médecine du travail. Interrogée par *Splann* !, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) Pays de la Loire n'a pas souhaité apporter d'informations sur les Chantiers ou toute autre entreprise inspectée. Son directeur adjoint, Philippe Caillon, affirme ne pas pouvoir quantifier « le nombre d'infractions constatées [dans l'agglomération] avec leur nature précise ». Il ajoute

« Ça fait deux ans que je n'ai pas vu de médecin du travail. »

que « des décisions d'arrêt d'activité ont été prononcées suite au constat de l'exposition de salariés à des substances contenant du Chrome VI ». Et ajoute : « les services de l'inspection du travail interviennent régulièrement sur la problématique de l'exposition à des polluants exposant à des agents CMR (Chrome VI, fumées de soudages...) dans les secteurs de la métallurgie, de la construction navale, de l'aéronautique et du BTP. On constate souvent l'absence de captation à la source des fumées et/ou de mise à disposition de protections individuelles adaptées ». Quant aux quatre médecins du travail de l'agglomération que nous avons contactés, aucun n'a donné suite à nos demandes d'entretien. « Il existe peu de données sur le suivi des salariés. Et la sous-traitance rend

probablement plus difficile encore la production de ces données, car certaines personnes peuvent travailler pour plusieurs groupes industriels et subir des expositions multiples », témoigne le Dr Juliette Heinrich qui a soutenu sa thèse de médecine en novembre 2023¹⁹ sur « les facteurs de risque de cancer » dans l'agglomération nazairienne. Au cours de ses recherches, elle a été frappée par le manque criant de médecins du travail et l'absence de formation des médecins de ville aux problématiques

de santé au travail dans cette agglomération, notamment au vu des nombreuses entreprises qui la peuplent.

« Aujourd'hui, hormis pour les expositions à l'amiante, bien peu de cancers sont reconnus en maladie professionnelle, privant les personnes exposées de leurs droits. » Comme Loïc, notre témoin intoxiqué au Chrome VI, combien devront se battre pour prouver le lien entre leur travail et leur maladie ?

Samy Archimède

19] « État des lieux des facteurs de risque de cancers dans la Carène », Juliette Heinrich, thèse, faculté de médecine de Nantes, novembre 2023

Airbus Atlantic : les zones d'ombre d'une réussite économique

Soixante-cinq milliards d'euros de chiffre d'affaires et 735 avions commerciaux livrés : 2023 fut une belle année pour le groupe Airbus. Une réussite économique à laquelle sa filiale Airbus Atlantic, qui compte des sites de production à Nantes, Montoir-de-Bretagne et Saint-Nazaire (44), a bien contribué. Mais ces performances économiques se traduisent aussi par une hausse des cadences depuis deux ans pour les 6.000 employés (hors intérimaires et sous-traitants) de ces trois sites.

« Les risques psychosociaux, c'est une très grosse problématique, ça explose ! Il faut livrer en temps, en heure, en qualité », s'inquiète Karl Mahé, secrétaire général CGT à Airbus Saint-Nazaire. Ces RPS viennent s'ajouter à une vieille problématique : l'exposition à des substances toxiques.

Le rapport 2022 de la médecin du travail d'Airbus Atlantic Saint-Nazaire¹, que nous nous sommes procuré, pointe un seul cas de cancer (du poumon) professionnel au cours des années 2021 et 2022. Mais ce document ne concerne que les employés d'Airbus et ne tient donc pas compte des intérimaires et

1] « Rapport annuel, service de prévention et de santé au travail », Airbus Atlantic Saint-Nazaire, 2022



sous-traitants, pourtant très exposés, notamment au dioxyde de manganèse, une substance nocive par inhalation, libérée lors de l'application de mastic².

Sur un total de 899 salariés, le rapport établit à 122 le nombre de travailleurs soumis au risque « CMR » (cancérogène, mutagène, reprotoxique), à 509 le nombre de ceux qui sont exposés à des solvants organiques et à 107 le nombre de personnes exposées à de l'acide chromique ou à des chromates et bichromates alcalins. « *Des solutions sont actuellement étudiées pour réduire au maximum l'exposition aux produits chimiques et tout particulièrement au chrome* », assure le médecin du travail dans le rapport.

Karl Mahé, lui, reproche à la direction d'être plus attentive au risque de tendinite d'un salarié en activité qu'au risque qu'il développe un cancer après sa retraite, même s'il reconnaît qu'elle se penche aujourd'hui sur la question des expositions chroniques. Un autre élu affirme que le médecin du travail ne participe plus, depuis deux ans, aux réunions de Comité social et économique (CSE) comme elle le faisait auparavant. « *Je pense qu'elle subit des pressions pour ne pas venir* », souffle-t-il. À moins qu'elle n'ait tout simplement plus le temps d'y aller vu la pénurie actuelle de médecins du travail ?

Samy Archimède, Itzel Marie Diaz

2] « Dioxyde de manganèse », fiche toxicologique n° 52, site web de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, page consultée en janvier 2025

VOLET 2

DES SALARIÉS EN DANGER DANS DES USINES VÉTUSTES

Fuites, pannes électriques, retard dans la maintenance : les alertes se multiplient à l'usine d'engrais industriels Yara et à la raffinerie TotalEnergies, deux sites Seveso situés près de Saint-Nazaire. Une menace bien réelle pour des centaines de salariés potentiellement exposés à l'ammoniac, au nitrate d'ammonium ou à des hydrocarbures aromatiques polycycliques.



- 】 La multinationale Yara aura dû déboursier entre 35 et 45 millions d'euros pour mettre aux normes son usine d'engrais, à la place, elle accumule les mises en demeure des services de l'État.
- 】 58 % des tuyauteries du site de TotalEnergies à Donges n'étaient pas aux normes fin 2022, malgré ses obligations réglementaires.
- 】 TotalEnergies construit une unité de désulfuration grâce à 300 à 400 travailleurs sous-traitants. Sur ce chantier, le syndicat la CFDT a relevé : « *de nombreux accidents graves, dont quatre auraient pu être dramatiques* ».

Un homme est mort sur son lieu de travail mardi 24 octobre 2023, dans l'après-midi, sur le site du fabricant d'engrais industriels Yara¹, à Montoir-de-Bretagne (44), ville voisine de Saint-Nazaire. Ses collègues l'ont retrouvé inanimé dans la « base vie », l'espace réservé aux salariés des entreprises sous-traitantes. M. Zeidouni, 50 ans, travaillait en intérim comme échafaudier pour Siemo, prestataire de Yara. Pendant sa matinée de travail, il se serait senti mal et aurait été pris de vomissements. Son décès est-il lié à ses conditions de travail ? A-t-il respiré des vapeurs toxiques ?

En 2022, à Ambès (Gironde), sur un autre site français de production de Yara, quatorze salariés avaient été intoxiqués², dont deux gravement, en respirant des vapeurs d'ammoniac suite à une fuite. Ce même gaz aurait-il pu causer le malaise de M. Zeidouni ? « Non », répondait à *Splann !* la vice-procureure du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire le 26 janvier 2024. « À ce stade, tout porte à établir que le décès est lié à

une cause naturelle, la victime présentant un état de santé antérieur dégradé mis en lumière lors de l'autopsie, et aucun élément ne permettant d'étayer l'hypothèse d'un lien avec l'inhalation de substances chimiques. »

Des conclusions qui laissent sceptique le maire de Montoir, Thierry Noguét. Celui-ci se bat depuis quatre ans contre cette usine vétuste, devenue dangereuse pour ses salariés comme pour les riverains. Leader mondial des fertilisants synthétiques, Yara utilise de grandes quantités de produits dangereux, voire toxiques : ammoniac³, azote,

phosphore, potassium, acide sulfurique. Ainsi que du nitrate d'ammonium⁴, à l'origine des explosions de l'usine AZF à Toulouse (2001) et du port de Beyrouth

(2020). Un « process »⁵ générateur de risques pour les salariés et fortement émetteur de poussières, d'ammonitrate notamment. Selon l'Organisation internationale du travail⁶, ces poussières peuvent causer de graves irritations des yeux, de la peau et de l'appareil respiratoire, des vomissements, des

Les poussières peuvent avoir des effets graves sur la santé.

1] Fiche d'information Établissement Seveso seuil haut, Yara France – usine de Montoir

2] « Incident sur le site de l'usine Yara à Ambès », communiqué de presse, préfecture de la Gironde, 24 mars 2022

3] « Ammoniac et solutions aqueuses », fiche toxicologique n° 16, site web de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, page web consultée en janvier 2025

4] « Nitrate d'ammonium », site web de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, page web consultée en janvier 2025

5] « Visite de l'usine Yara à Montoir », vidéo publiée sur Youtube le 11 juillet 2013, agence Her-Bak médias, page web consultée en janvier 2025

6] « Nitrate d'ammonium », fiche descriptive publiée en 2013, site web de l'Organisation internationale du travail, page web consultée en janvier 2025



Des associations de riverains organisent régulièrement des rassemblements pour alerter sur les pollutions de l'usine d'engrais, Yara.

diarrhées et « des effets graves sur le sang » [Lire notre enquête « Bretagne : bol d'air à l'ammoniac »].

**« CHEZ NOUS,
TOUS LES MÉTIERS
SONT À RISQUE »**

Les engrais complexes sont fabriqués dans un atelier appelé « NPK » (N pour azote, P pour phosphore et K pour potassium). Christophe⁷ a travaillé sur ce site de 2001 à 2019 en tant que prestataire comme échafaudeur-calorifugeur. Il connaît parfaitement cet atelier qui ne lui a pas laissé de bons souvenirs. « J'y ai passé des semaines et des mois entiers. C'était le pire des endroits ! Il y avait un taux d'empoussièrement très élevé,

mais pas de ventilation. Et une couche de poussière qui se déposait partout, un peu comme de la neige, et qui se transformait en vase quand il pleuvait à cause des fuites dans le bâtiment. C'était infernal ! Personne ne portait de masque et on ne me l'a jamais imposé. »

L'atelier NPK n'est pas le seul à présenter des dangers pour la santé des salariés sur le site de Yara. « Chez nous, tous les métiers sont à risque, c'est une usine Seveso seuil haut », rappelle Philippe Nicolas, délégué CGT et secrétaire de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) du site. C'est-à-dire un site présentant des risques d'accidents majeurs. « Le but du jeu, c'est de les maîtriser au maximum. » Comment ?

7] Les personnes nommées uniquement par un prénom ont été anonymisées.



Yara a régulièrement fait l'objet de mises en demeure. Les associations locales demandent la suspension de l'usine.

« Grâce à des systèmes de dépoussiérage, des masques FFP3 contre les particules fines ou des casques intégraux avec air ventilé filtré dans les ateliers où il peut y avoir des poussières. On peut dire beaucoup de choses sur Yara, conclut Philippe Nicolas, mais la sécurité ici c'est vraiment primordial. »

Ce n'est pourtant pas l'impression que Christophe a eu lors de ses nombreux « séjours » dans l'atelier NPK jusqu'en 2019. Il reproche notamment à l'entreprise de ne pas avoir installé d'« extracteurs d'air » et de s'en être tenu à des messages de prévention du type « port du masque obligatoire » affichés à l'entrée du bâtiment. Entre le représentant syndical et l'ancien salarié prestataire, qui faut-il croire ? Philippe Nicolas l'admet : la concentration de poussières (ammonitrate, chlorure de potassium,

phosphate) est particulièrement élevée dans cet atelier car celui-ci « n'a pas été conçu pour produire ce type d'engrais ». Pour éliminer ces poussières du process, il aurait fallu tout bonnement « raser l'usine », estime-t-il avant de conclure : « Les salariés des entreprises extérieures, on sait bien qu'ils n'aiment pas travailler chez nous. Et à raison. »

Delphine Guey, directrice de communication de Yara France, affirme pour sa part : « Les salariés de Yara France et les opérateurs sont équipés dans le respect de la réglementation, de toutes les normes de sécurité que nos métiers exigent. » En écho, Philippe Nicolas l'assure : « Nous sommes très sensibles aux maladies professionnelles et nous n'en avons jamais décelé sur l'usine de Montoir. » Y compris parmi les retraités, insiste-t-il. Le syndicat majoritaire de Yara marche sur une

ligne de crête, cherchant à dé fendre à la fois les salariés et un outil de travail devenu obsolète.

UNE USINE QUI ACCUMULE LES MISES EN DEMEURE

Le 30 octobre 2023, sans ébruiter le décès survenu six jours plus tôt, Yara France annonce le licenciement de 139 salariés sur 171 et l'arrêt de la production d'engrais à Montoir. Avec ce plan de licenciement, c'est un demi-siècle d'histoire industrielle qui s'achève⁸.

En fonctionnement depuis 1972 et reprise par Yara en 2004, l'ancienne usine Gardiloire est aujourd'hui vétuste. Philippe Nicolas dénonce sans ambiguïté les choix d'une direction qui « *avait arrêté d'investir depuis plusieurs années* » dans la modernisation de ses installations, accumulant les mises en demeure de la préfecture⁹ et les pénalités (plus de 700.000 euros en deux ans¹⁰). La multinationale norvégienne aurait-elle fait le pari du « *pourrissement* » pour ne pas avoir à déboursier les 35 à 45 millions d'euros nécessaires à sa mise aux normes, d'après une

« Yara avait arrêté d'investir depuis plusieurs années. »

estimation récente de la préfecture¹¹ ? Depuis une quinzaine d'années, l'usine Yara de Montoir est sommée par les services de l'État de respecter la réglementation en matière de sécurité et d'environnement¹². Dépassement des limites d'émission de particules fines, dépassement des limites de rejets d'azote et de phosphore dans la Loire, conditions de stockage d'engrais et d'ammoniac non conforme... En 2023, le site de production de Yara faisait partie des cinq sites industriels placés

8] « Histoire de l'industrie des engrais dans l'estuaire de la Loire à l'époque contemporaine », thèse de doctorat, Université de Nantes, Philippe Martin, septembre 2018

9] Arrêté préfectoral 2023/ICPE/150 portant mise en demeure, Installations classées pour la protection de l'environnement, société Yara France à Montoir-de-Bretagne, préfecture de Loire-Atlantique, 12 avril 2023

10] Arrêté préfectoral 2024/ICPE/057 portant mise en demeure, Installations classées pour la protection de l'environnement, société Yara France à Montoir-de-Bretagne, préfecture de Loire-Atlantique, 20 février 2024

11] Arrêté préfectoral 2023/ICPE/213 portant mise en demeure, Installations classées pour la protection de l'environnement, société Yara France à Montoir-de-Bretagne, préfecture de Loire-Atlantique, 12 juin 2023

12] Plan de mise en conformité de la société Yara France à Montoir-de-Bretagne, ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, 14 mai 2024



Samy Archimède

Thierry Noguet, maire de Montoir-de-Bretagne, a reçu plusieurs menaces de mort dans le cadre du dossier Yara.

sous vigilance renforcée¹³ par le ministère de la Transition écologique. Un dispositif récent qui vise à « améliorer la prévention des accidents industriels et renforcer la protection des populations ». L'usine ne produit plus d'engrais depuis novembre 2023¹⁴, mais les risques n'ont pas disparu pour autant. « Il y a encore une activité de surveillance très importante parce qu'on a des stocks critiques : de l'ammoniac, du nitrate d'ammonium chaud, des bacs d'acide, etc. », explique Philippe Nicolas. Il faut aussi garder une équipe d'intervention en cas

d'incendie ou de risque technologique et une équipe de maintenance. » Cette présence humaine est loin d'être superflue, comme le prouve la panne générale de courant survenue le 29 mars. Un groupe électrogène de secours a mis deux heures à démarrer, provoquant la mise en pression de l'ammoniac, avec un risque d'explosion¹⁵. L'alerte a eu lieu 38 jours après une nouvelle injonction préfectorale¹⁶ portant justement sur les défauts électriques de l'usine. Elle a été jugée suffisamment sérieuse par le préfet pour qu'il

13] « Sécurité des sites industriels à risques : mise en place de la vigilance renforcée », mise en ligne en octobre 2023, site web du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, page consulté en janvier 2025

14] Communiqué de presse, préfecture de Loire-Atlantique, 20 février 2024

15] « Rupture d'un réservoir cryogénique d'ammoniac. Le 20 mars 1989. Jonova - Lituanie (URSS) », rapport d'accident publié en 2007 sur le site web de la base Analyse, Recherche et Information sur les Accidents du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, page consulté en janvier 2025

16] Arrêté préfectoral 2024/ICPE/059 portant mise en demeure, Installations classées pour la protection de l'environnement, société Yara France à Montoir-de-Bretagne, préfecture de Loire-Atlantique, 20 février 2024

convoque à une réunion extraordinaire de la commission de suivi du site (CSS) le directeur de Yara France, le responsable de Yara pour l'Europe du Sud, les représentants syndicaux, les élus locaux et les associations de riverains. En 2018 déjà, la préfecture mettait en demeure Yara d'assurer la protection du personnel, « *notamment en cas de rejet de produits toxiques* ».

« YARA, C'EST VRAIMENT LE PIRE »

Le 7 mai 2024, le gouvernement a publié un rapport¹⁷ (remis en juin 2023) qui confirme les risques liés au stockage d'ammonitrates. Sa recommandation principale : interdire l'utilisation d'ammonitrate haut dosage en France. En Bretagne, deux producteurs d'engrais seraient principalement concernés : Yara à Montoir et la Timac Agro à Saint-Malo (35), dont nous vous parlions dans notre première enquête¹⁸.

Concernant ces différentes mises en demeure, la fermeture de l'usine et les diverses pollutions pour lesquelles l'entreprise a été sanctionnée, Yara France n'a pas donné suite à nos sollicitations. Sept mille tonnes d'ammoniac sont aujourd'hui stockées sur le site de Montoir.

**7.000 tonnes
d'ammoniac
sont stockées sur
le site de Montoir.**

Rien de rassurant pour ceux qui passent tous les jours devant ces réservoirs. Dans son dernier arrêté daté du 20 février, la préfecture de Loire-Atlantique évoque le problème sans ambiguïté : « *Il n'est pas approprié de maintenir sur site, pendant une longue durée, un volume de substance présentant, en cas de dégradation ou d'incident, un potentiel de dangers aussi important.* »

La direction de Yara France déclare vouloir désormais réduire la voilure et transformer l'usine en « *terminal d'importation et en unité de pointe de mélange et d'imprégnation d'engrais sur mesure* ».

Cette transformation entraînera-t-elle le démantèlement des unités de production et la dépollution de l'usine ?

Si c'est le cas, Laurent, un électricien sous-traitant qui effectue des missions de dépannage pour plusieurs industriels, dont Yara, s'attend à devoir y retourner. « *Yara, c'est vraiment le pire* », lâche-t-il.

Mais le quinquagénaire sous-traite surtout pour la raffinerie TotalEnergies, la troisième du pays¹⁹ en termes de capacité de raffinage. Site Seveso seuil haut, comme l'usine Yara, elle s'étend sur 350 hectares, à Donges (commune voisine de Montoir), où les premiers

17] « Suite à donner au rapport CGE/CGEDD de 2020 sur la gestion des risques liés à la présence d'ammonitrates dans les ports maritimes et fluviaux », rapport gouvernemental, Michel Pascal, Didier Pillet, Frédéric André, juin 2023

18] « Les engrais azotés polluent l'air des Malouins », un volet de l'enquête Bretagne : bol d'air à l'ammoniac, Caroline Trouillet, Splann !, septembre 2021

19] « Raffineries de pétrole en France : combien y en a-t-il et où sont-elles situées ? », article publié sur le site web Connaissance des énergies, page consultée en janvier 2025

dépôts pétroliers ont été installés il y a plus d'un siècle²⁰. « *Quand je la regarde, j'ai l'impression que c'est les tuyaux qui tiennent les murs, le béton. À certains endroits, c'est tellement vieux que les armatures de béton armé sont à l'air libre. Ça ne donne pas confiance* », juge-t-il.

UNE RAFFINERIE VIEILLISSANTE MET EN DANGER LES SALARIÉS

Lors de son passage sur le site le 13 octobre 2023, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a constaté que TotalEnergies était très en retard sur le programme réglementaire d'inspections : 58 % des tuyauteries qui devaient être mises aux normes avant le 31 décembre 2022 ne l'avaient toujours pas été près d'un an plus tard. Il faut dire que le site cumule pas moins de 32.000 km de canalisations... Les services de l'État ont également pointé « *le vieillissement de ponts de tuyauteries qui pourrait conduire à des fuites de produits polluants* ». De plus, dix réservoirs de carburants ont été « *maintenus en exploitation* » sans avoir été inspectés, indique le rapport de la DREAL Pays de la Loire²¹.

« C'est si vieux que les armatures de béton armé sont à l'air libre. »

Les retards accumulés par l'entreprise dans les opérations de maintenance²² ont une conséquence directe : la multiplication des incidents techniques susceptibles de mettre en danger certains salariés. Le 21 décembre 2022, une équipe de Clemessy, marque d'Eiffage Energie Systèmes et sous-traitante de TotalEnergies, est appelée en urgence pour tenter de colmater une importante fuite sur un réservoir contenant 30.000 m³ d'hydrocarbures²³.

20] « Présentation de la plateforme de Donges », article publié sur le site web de TotalEnergies Donges, page consultée en janvier 2025

21] Rapport de l'inspection des installations classées, visite d'inspection du 13/10/2023, Dreal Pays de la Loire, 10 novembre 2023

22] Arrêté préfectoral 2023/ICPE/139 portant mise en demeure à l'encontre de la société TotalEnergies Raffinage France, exploitant la raffinerie de Donges de régulariser sa situation administrative au regard de la réglementation applicable aux produits et équipements à risques, préfecture de Loire-Atlantique, 19 avril 2023

23] « Raffinerie TotalEnergies à Donges : commission de suivi de site du 12 janvier 2024 - retour sur la fuite d'essence du 22 décembre 2022 », communiqué de presse, préfecture de Loire-Atlantique, 12 janvier 2024



La raffinerie de Donges est implantée dans la commune depuis le début du XX^e siècle. Les premiers dépôts pétroliers datent de la première guerre mondiale.

Du carburant aux vapeurs toxiques s'échappe en raison de la défaillance d'un « hélicomélangeur » monté à l'envers au cours d'une révision. Problème, selon David Arnould, délégué syndical CGT de la raffinerie : les salariés dépêchés sur place n'ont pas les bons équipements de protection. « *Ils sont intervenus avec un masque à ventilation assistée [à cartouche]. Vu les taux de benzène²⁴ et de COV qu'il y avait dans la zone, leurs cartouches ont très vite saturé et ils ont été exposés à de fortes concentrations de*

benzène », une substance classée cancérigène certain par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Splann ! a voulu prendre des nouvelles de ces salariés exposés, mais il a été impossible de retrouver leur trace, puisque après un incident ou accident, des salariés sous-traitants peuvent être affectés à d'autres missions dans d'autres entreprises. « *On ne sait pas à quelle quantité ils ont été exposés, car ils ont été avertis trop tardivement de la procédure de suivi biométriologique à mettre*

24] Rapport d'enquête sur la fuite de produit survenue au sein du site industriel TotalEnergies Raffinage France à Donges (44) le 21 décembre 2022, rapport du bureau d'enquêtes et d'analyses des risques industriels, Inspection générale de l'environnement et du développement durable, 6 décembre 2023

en place, regrette Adrien Vaugrenard, délégué CFDT du site et rapporteur de la commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT). *Si demain ils déclarent une maladie, elle ne pourra pas être qualifiée en maladie professionnelle parce qu'il n'y aura aucune preuve de leur exposition à un produit particulier. C'est dramatique !* » De son côté, David Arnould de la CGT exprime les mêmes craintes.

UN MANQUE CRIANT D'INVESTISSEMENT POUR L'ENTRETIEN

Les fuites de plus en plus fréquentes sur les canalisations²⁵ sont la conséquence directe d'un « manque d'investissement chronique dans l'outil de travail, analyse Adrien Vaugrenard. Malgré le rattrapage en cours, avec 10 millions d'euros par an investis dans l'entretien et le contrôle des tuyauteries et canalisations de transport, on paye le manque d'investissement de ces vingt dernières années ». Le délégué syndical reproche aussi à la direction de l'entreprise d'avoir supprimé 52 postes (sur 650) entre 2020 et 2023. « Cette réorganisation est venue fragiliser l'organisation du travail et notamment une maintenance

« Il n'y aura aucune preuve de leur exposition à un produit particulier. C'est dramatique ! »

en souffrance », dénonce-t-il. Alors que TotalEnergies peine à débloquer les moyens nécessaires au maintien de sa vieille raffinerie, elle s'est lancée en 2021 dans un immense chantier : la construction d'une unité de désulfuration censée produire des carburants qui rejettent dans l'atmosphère 10 % de dioxyde de soufre en moins que ceux d'aujourd'hui.

Mais, selon le syndicaliste, ce chantier ne se déroulerait pas dans des conditions de sécurité idéales pour les 300 à 400 travailleurs sous-traitants (dont beaucoup d'étrangers) qui y participent. « Depuis le début des travaux, on a recensé de nombreux accidents graves, dont quatre auraient pu être dramatiques,

développe Adrien Vaugrenard. On est également inquiets pour les travailleurs qui ne sont pas suffisamment protégés lors des opérations de soudage et sont exposés au chrome VI », un com-

posé classé cancérigène certain [Lire le volet « Le coût humain des bateaux de croisière »].

Impossible de travailler dans une raffinerie sans respirer des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR)²⁶ : composés organiques volatiles (benzène,

25] Arrêté préfectoral 2023/ICPE/419 portant mise en demeure, installations classées pour la protection de l'environnement, société TotalEnergies Raffinage France commune de Donges, installation de raffinage et de stockage de produits pétroliers, préfecture de Loire-Atlantique, 18 décembre 2023

26] « Agents chimiques CMR », dossier de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, 2024



Le site de Donges cumule plus de 32.000 km de canalisations, une partie souffre de problèmes de corrosion et de fuites.

trichloroéthylène, styrène, toluène, éthylbenzène...), hydrocarbures aromatiques polycycliques (chrysène, pyrène, naphthalène...), etc. Nous avons contacté TotalEnergies afin de savoir comment les salariés étaient protégés face à ces substances toxiques. Malgré deux relances, le directeur de la communication de la plateforme de Donges n'a souhaité répondre à aucune des questions soulevées dans cette enquête.

Tous les sites pétrochimiques français doivent respecter des valeurs

limites d'exposition professionnelle (VLEP)²⁷, notamment pour le benzène. Mais pour David Arnould, également animateur du collectif santé-travail à la fédération nationale CGT des industries chimiques, ces VLEP sont un leurre car elles ne reposent pas sur des exigences médicales. « *Ces valeurs sont issues d'un compromis social* » entre les exigences de santé et les intérêts économiques, explique-t-il. Illustration : le 5 avril 2024, une nouvelle VLEP²⁸, plus stricte, est entrée en vigueur concernant le benzène. Or, elle reste dix fois

27] Liste des valeurs limites d'exposition professionnelle, publiée le 3 novembre 2023 sur le site web de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, page consulté en janvier 2025

28] Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques et complétant la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, site web Legifrance, page consultée en janvier 2025

supérieure à celle recommandée par le Comité européen d'évaluation des risques. De plus, les industriels ont obtenu un délai de deux ans pour s'y plier, s'indigne le syndicaliste.

Au milieu de ce paysage assez sombre, une lueur d'espoir se dessine depuis deux ou trois ans : le rapprochement de la CGT avec les associations de riverains. Lutter pour la santé des salariés ou pour celle des habitants de Donges, n'est-ce pas finalement le

même combat ? *« Chaque fois qu'on pourra porter des revendications communes, on le fera, c'est évident. Il faut s'intéresser à la santé et à la sécurité des riverains comme à celle des salariés »*, insiste David Arnould. Il cite l'un de ses anciens camarades de la CGT, Marcel Croquefer, pour illustrer son propos : *« Nous, les ouvriers, nous sommes les poissons pilotes de la santé et de la sécurité des riverains. »*

Samy Archimède, Itzel Marie Diaz

DE SAINT-NAZAIRE À DONGES, L'ÉTAT MET LA POLLUTION SOUS LE TAPIS

Depuis plus de vingt-cinq ans, la très industrielle agglomération de Saint-Nazaire affiche des taux de cancer particulièrement élevés. Pourtant, les pouvoirs publics demeurent conciliants avec les pollueurs. Après une fuite d'essence dans sa raffinerie de Donges, TotalEnergies a enterré une étude prouvant l'exposition des riverains à des taux de benzène importants. Sans provoquer de réaction de la préfecture.



- 】 Suite à une fuite d'essence dans sa raffinerie de Donges, TotalEnergies a mis au placard une étude cruciale démontrant l'exposition des riverains au benzène, classé cancérogène certain, sous l'œil indifférent de la préfecture.
- 】 Face à « l'épidémie » de cancers dans l'agglomération de Saint-Nazaire, les associations de riverains bataillent pour faire la lumière sur les pollutions industrielles et leur impact sanitaire.
- 】 Censée éclairer les habitants, l'étude de zone lancée par la préfecture sous la pression des associations se révèle très lacunaire.

Enfin le grand air ! » Lorsqu'il s'installe à Pornichet (44) avec son épouse, en février 2018, Didier Ott s'imagine couler des jours tranquilles dans cette station balnéaire cossue, à 12 km à l'ouest de Saint-Nazaire. Loin, très loin de la pollution parisienne qui le faisait tousser. Par curiosité, l'ancien ingénieur informatique polytechnicien se penche sur les chiffres d'Air Pays de la Loire. En épluchant les relevés de l'association chargée de surveiller la qualité de l'air dans la région, il découvre que l'atmosphère de l'agglomération est bien moins pure qu'il ne l'avait imaginé. Il est aussi interpellé par le nombre de personnes frappées par le cancer dans son voisinage.

Les données de l'Observatoire régional de la santé (ORS) des Pays de la Loire¹ confirment son impression : depuis plus de vingt-cinq ans, le bassin nazairien affiche un bilan de santé peu reluisant comparé au reste de la Loire-Atlantique. Le risque d'avoir un cancer du poumon y est plus élevé (+19 %) que dans le reste du département. Pour le cancer du nez, de la

bouche, du pharynx, du larynx, de la trachée ou de l'œsophage, la différence est encore plus nette : +28 %. Au total, selon l'ORS, les hommes habitant à Saint-Nazaire et dans les communes alentour meurent beaucoup plus souvent avant 65 ans (+42 %) que la moyenne des Français². Pour Michel Bergue, l'ancien sous-préfet de Saint-Nazaire, l'explication est simple : « *Ce n'est pas la pollution industrielle qui cause le cancer. C'est le tabac et l'alcool.* » Une affirmation sans base scientifique, émise en 2019, et qui continue de faire scandale dans le milieu ouvrier nazairien, comme

nous l'avons constaté au cours de notre enquête.

Saint-Nazaire a beau être bordée par de jolies plages et avoir pour voisines La Baule

et Pornichet, c'est une ville industrielle où cohabitent, en fonction de l'orientation des vents, fumées des Chantiers de l'Atlantique³, rejets de peinture d'Airbus et effluves de leurs sous-traitants [Lire le volet 1 « Le coût humain de sbateaux de croisière »]. Un cocktail auquel il faut ajouter les arômes de « beurre » de Cargill⁴ liés à la fabrication de ses

À Saint-Nazaire, les hommes meurent souvent avant 65 ans.

1] « Risque cancer sur le territoire de la Carène », S. Delacour-Billon, A. Cowppli-Bony, F. Molinié, Registre des cancers Loire-Atlantique et Vendée, octobre 2023

2] « Suivi des indicateurs d'état de santé des habitants de la Carène, Principaux résultats des études menées par l'ORS et le Registre des cancers de Loire-Atlantique », J-F. Buyck, S. David, M-C. Goupil, F. Molinié, S. Delacour-Billon, A. Cowppli-Bony, 18 octobre 2023

3] « Fumées de soudage, un risque majeur », site web de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, page web consultée en janvier 2025

4] « Des arômes qu'il vaut mieux ne pas trop inhaler », réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles, Vigil'Anses n°10 Le bulletin des vigilances de l'Anses, avril 2020



La société Rabas Protec implantée dans le quartier Méan Penhoët à Saint-Nazaire.

huiles de tournesol et susceptibles de provoquer des maladies respiratoires⁵. Mais aussi les émanations du producteur d'engrais chimiques Yara (à 9 km à vol d'oiseau) [Lire le volet 2 « Chez Yara et Total, des salariés en danger dans des usines vétustes »] et les composés organiques volatiles (COV) de la raffinerie TotalEnergies (à 12 km)⁶.

« D'un côté, la préfecture met l'accent sur le tabac et l'alcool. De l'autre, les associations pointent du doigt la pollution industrielle. La vérité est probablement entre les deux », estime la médecin Juliette Heinrich, autrice en novembre 2023 d'une thèse sur « les facteurs de risques de cancers » dans l'agglomération. « L'alcool y semble plus présent que dans

le reste de la France. Mais ça n'explique pas tous les cancers, en particulier pas les cancers du poumon », assure-t-elle à Splann !. D'autant plus qu'« il n'existe pas de données sur le tabagisme à l'échelon de la Carène », la communauté d'agglomération de Saint-Nazaire et son estuaire. Didier Ott, lui, suspecte l'existence d'un lien entre pollution industrielle et cancers. L'ancien Francilien est devenu en quelques années un véritable spécialiste de la qualité de l'air⁷. Son obsession : démasquer les pollueurs et réduire l'exposition des riverains aux particules nocives. Membre de la Ligue des droits de l'homme, il a rejoint dans leur combat des habitants installés de longue date dans l'agglomération,

5] « Diagnostic olfactif de l'entreprise Cargill France à Saint-Nazaire, campagne juin 2023 », rapport, Air Pays de la Loire, 28 octobre 2023

6] « Raffinerie TotalEnergies, évaluation des niveaux de COV, de métaux et d'acide cyanhydrique dans l'air dans son environnement à Donges, campagne de mesure 2023 », rapport, Air Pays de la Loire, juin 2024

7] Didier Ott tient le blog <https://pollution.ott.fr>

Rabas Protec "prévoyait d'utiliser des produits particulièrement dégueulasses."

comme Philippe Dubac et Christian Quélard. Ces derniers ont créé en 2015 l'association Vivre à Méan-Penhoët (VAMP), du nom d'un vieux quartier ouvrier nazairien, pour empêcher l'extension de Rabas Protec, un sous-traitant d'Airbus spécialisé dans le traitement de surface de pièces d'avion.

« *L'entreprise prévoyait d'utiliser, à 200 mètres d'une école et à 30 mètres des premières habitations, des produits anti-corrosifs particulièrement dégueulasses* », raconte Philippe Dubac. Notamment du chrome VI, classé cancérogène⁸ certain par le Centre international de recherche contre le cancer.

Saisi par VAMP, le tribunal administratif de Nantes donne raison à l'association en novembre 2018⁹. Deux semaines plus tard, la préfecture signe malgré tout un arrêté¹⁰ permettant à l'entreprise de continuer à utiliser ces produits. Son argument ? Préserver « *l'inté-*

rêt général tiré des graves conséquences d'ordre économique et social qui résulteraient de la suspension de l'activité de la société Rabas Protec et impactant notablement la filière régionale du secteur aéronautique ».

Cerise sur le gâteau, le ministère de la Transition écologique dépose peu après une requête¹¹ contre la décision du tribunal administratif de Nantes. Une décision pourtant « *favorable à la santé des riverains* », s'indigne le président de VAMP, Christian Quélard. L'État préférerait-il préserver des intérêts économiques au détriment de la santé des Nazairiens ? Le ministère n'a pas souhaité nous répondre.

8] « Chromium, Nickel and Welding », *Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans*, volume 49, IARC monographies, 1990

9] Décision n°1609021 du Tribunal administratif de Nantes, adressée à l'association Vivre à Méan-Penhoët, 23 novembre 2018

10] Arrêté préfectoral de mesures conservatoires n°2108/ICPE/309 Société Rabas Protec à Saint-Nazaire, préfecture de Loire-Atlantique, 7 décembre 2018

11] Requête n°19NT00439 du ministère de la Transition écologique et solidaire déposée à la cour administrative d'appel de Nantes, 28 janvier 2019

UNE ÉTUDE DE ZONE LACUNAIRE PILOTÉE PAR LE SOUS-PRÉFET

Depuis plus de dix ans, des associations de riverains bataillent à coup de pétitions¹², de manifestations, de réunions publiques et d'interventions dans la presse, pour tenter de faire la lumière sur les pollutions industrielles et leur impact sanitaire. Dès 2013, l'AEDZRP, association de riverains basée à Donges (où se trouve la raffinerie TotalEnergies), rejointe ensuite par VAMP, demande à la préfecture la mise en place d'une étude épidémiologique¹³. En vain. Alarmés par les chiffres de mortalité par cancers¹⁴ des habitants de l'agglomération, le sénateur Yannick Vaugrenard (PS) et la députée Audrey Dufeu (LREM) portent la parole des associations jusqu'à l'Assemblée nationale et au ministère de la Santé. « *Il n'est pas acceptable, après la publication des chiffres de l'an passé, de devoir attendre aussi longtemps pour la mise en place de cette étude* », écrit Audrey Dufeu en octobre 2020 dans un communiqué de presse. Cinq mois plus

**« 200 sites »
potentiellement
polluants et
« 47 substances »
nocives ont été
identifiés.**

tard, la préfecture lâche enfin du lest. Mais au lieu de s'engager dans une étude épidémiologique, elle opte pour une simple étude de zone¹⁵. Objectif : identifier les sources de pollution et évaluer les risques sanitaires. Un comité d'orientation stratégique pilote cette étude. Y siègent le sous-préfet de Saint-Nazaire, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), des cabinets d'étude, des chercheurs et des associations comme VAMP et l'AEDZRP.

Interrogée par *Splann !*, la préfecture de Loire-Atlantique annonce que « *près de 200 sites* » potentiellement polluants et « *47 substances* » nocives ont été identifiés dans le cadre de cette étude de zone. Elle voit dans ces chiffres la preuve d'une « *étude ambitieuse* ». En réalité, si la majorité des sites classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont répondu au questionnaire (facultatif) visant à répertorier les substances dangereuses qu'ils produisent ou stockent, c'est loin d'être le cas des autres entreprises,

12] « 800 signataires pour une étude sanitaire », *Ouest-France*, 17 mars 2019, page web consultée en janvier 2025

13] Compte-rendu du comité local d'information et de concertation de Donges du 17 décembre 2013, sous-préfecture de Saint-Nazaire, 25 mars 2014

14] « Cartographie du risque cancer sur la zone de la Carène Communauté d'Agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire », S. Delacour, A. Cowpli-Bony, F. Molinié, registre des cancers Loire-Atlantique et Vendée, mai 2019

15] « Étude zone sur le secteur de la Carène », 20 octobre 2023, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Préfecture des Pays de la Loire, page web consultée en janvier 2025



À Saint-Nazaire, difficile d'échapper aux odeurs entêtantes issues de la fabrication d'huile de tourmesol et de tourteaux destinés à l'alimentation animale.

souvent sous-traitantes. Seules 16 des 94 sociétés non classées ICPE contactées ont accepté de fournir ces informations¹⁶.

Autre carence : les particules ultra-fines, notamment celles contenues dans les fumées de soudage, véritable serpent de mer aux Chantiers de l'Atlantique, sont exclues de l'étude en dépit de leur caractère cancérigène avéré [lire le volet 1 : « Le coût humain des bateaux de croisière »].

Quant aux polluants présents dans le sol, ils ont dans un premier temps été tout simplement évacués de l'étude. Sous l'insistance des associations, la préfecture a finalement accepté de

réaliser des prélèvements dans des jardins potagers.

Mais l'application de la méthodologie utilisée rend très sceptique Thierry Lebeau, professeur à l'Université de Nantes, spécialiste depuis vingt ans de la pollution des sols et membre du comité d'orientation stratégique de l'étude de zone : « *Le faible nombre de prélèvements prévus et ne permettra pas de tirer des conclusions fiables quant au risque d'exposition des populations de la zone d'étude aux contaminations des sols.* »

De plus, insiste-t-il, « *les potagers ne représentent qu'une partie infime du territoire étudié, les populations pouvant être*

16] « Étude de zone sur le territoire de la Carène, Saint-Nazaire, phase 1 », rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, 20 octobre 2022

exposées partout ailleurs à des poussières de sols contaminés par inhalation, voire ingestion. »

L'état des eaux souterraines ne semble pas préoccuper davantage la préfecture qui a répondu à Splann ! : « La majorité des puits n'a pas d'usage. Lorsqu'il y a un usage, celui-ci concerne l'arrosage des potagers et/ou des plantes. » Elle a malgré tout décidé de confier à l'Agence régionale de santé (ARS) une campagne de prélèvements sur des puits privés à Saint-Nazaire. Résultat : des pollutions aux métaux lourds bien moins importantes que celles révélées il y a un an par l'association VAMP.

Quel crédit accorder à l'étude de zone si elle est réalisée à partir de données parcellaires et d'échantillons non représentatifs ? La question hante de plus en plus les associations de riverains.

SEULS CINQ POLLUANTS SONT ANALYSÉS

Pour Didier Ott, il faut continuer à montrer du doigt les pollueurs et faire pression sur les pouvoirs publics. L'ancien ingénieur informatique a répertorié toutes les sources de pollutions industrielles connues dans l'estuaire. À chaque manifestation devant la sous-préfecture, il déambule avec une grande carte des « émetteurs de polluants dangereux dans l'air » accrochée à son cou. Comme le 14 octobre 2023, lors d'un rassemblement contre le fabricant d'engrais industriel Yara : « Il faut m'expliquer pourquoi, à Saint-Nazaire, on a deux stations qui mesurent les émissions des voitures ou du chauffage au bois, mais pas la pollution industrielle ! », s'insurge

le retraité, par ailleurs représentant de l'AEDZRP au sein de l'association Air Pays de la Loire.

L'association chargée de la surveillance de la qualité de l'air dans la région calcule quotidiennement un indice global de qualité de l'air qui prend en compte cinq polluants : les particules grossières (dites PM10), les particules fines (PM2,5), l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

« C'est le ministère de la Transition écologique qui définit cette liste, précise David Bréhon. D'autres polluants tels que le benzène sont mesurés depuis des années autour de la raffinerie. Aujourd'hui, seuls onze polluants sont réglementés », détaille-t-il, alors qu'il en existe « des dizaines et des dizaines d'autres ». Pour



Didier Ott, installé à Pomichet (44) depuis 2018, est devenu un véritable expert des différentes pollutions dans le bassin nazairien.

Didier Ott, « *il y a un silence assourdissant, un voile pudique mis sur la pollution, ici. Comme si elle n'existait pas !* ».

FUITE À LA RAFFINERIE : TOTALENERGIES ENTERRE UN RAPPORT CRUCIAL

L'absence de mesures de polluants en continu empêche de connaître en temps réel le niveau de concentration des substances auxquelles la population est exposée en cas d'accident industriel. C'est ce que montre l'accident intervenu le 21 décembre 2022, en fin de journée, à la raffinerie de Donges.

Dans la nuit, 770 000 litres de carburant (selon TotalEnergies) se déversent d'un réservoir vers la cuvette de rétention suite à une maintenance défectueuse¹⁷, mettant en danger des centaines de riverains pendant plusieurs jours. Alors que les vents amènent les effluves toxiques jusqu'au bourg de Donges, la préfecture communique dès le 22 décembre sur son site internet¹⁸ : « *Fuite d'essence à la raffinerie de Donges : pas d'impact sanitaire pour la population.* »

Forte pollution au benzène après une fuite de 770.000 litres de carburant.

Le rapport d'Air Pays de la Loire¹⁹ publié le 13 janvier 2023, soit trois semaines après l'accident, révélera pourtant des pics très élevés de composés organiques volatiles dans l'air.

Plus troublant encore : l'étude d'impact confiée par TotalEnergies à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)²⁰ est restée bloquée dans les placards du groupe pétrolier. Remise le 20 janvier 2023, elle démontrait que dans certains quartiers de Donges, la concentration moyenne journalière de l'air en benzène²¹, substance

classée cancérigène certaine, a dépassé le seuil d'exposition aigu acceptable pendant les quatre jours qui ont suivi la fuite d'essence. Contacté à ce sujet, TotalEnergies n'a pas souhaité répondre.

Ce rapport, pourtant réalisé par un institut spécialisé réputé pour son indépendance, n'a visiblement pas plu à TotalEnergies. L'entreprise a donc refait elle-même les calculs en utilisant une autre méthodologie pour parvenir, au bout de quatorze mois, à un

17] Rapport d'enquête sur la fuite de produit survenue au sein du site industriel TotalEnergies Raffinage France à Donges (44) le 21 décembre 2022, rapport du bureau d'enquêtes et d'analyses des risques industriels, Inspection générale de l'environnement et du développement durable, 6 décembre 2023

18] « Fuite d'essence à la raffinerie de Donges : des odeurs gênantes mais pas d'impact sanitaire selon la préfecture », France 3 Bretagne, 22 janvier 2022

19] « Qualité de l'air liée à l'incident de la raffinerie de Donges, rapport n°2 des mesures effectuées », Air Pays de la Loire, 13 janvier 2023

20] « Exploitation des données AIR pour évaluer les risques sanitaires suite à une fuite d'essence », rapport final, Ineris, 20 janvier 2023

21] « Benzene », *Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans*, volume 120, IARC monographies, 2018



Capture d'écran d'une image de TotalEnergies reprise par le BEA-RI dans son rapport d'enquête du 6 décembre 2023

Situés tout près des premières habitations, certains réservoirs de carburants sont une menace pour les riverains, comme l'a montré la fuite du réservoir P551 le 21 décembre 2022.

contre-rapport truffé de formules mathématiques et de graphiques²²... que l'Ineris n'a pas tardé à tailler en pièces dans un « *avis critique* »²³ que *Splann !* s'est procuré.

L'institut national de l'environnement et des risques y pointe des « *méthodes de calcul inadaptées* », « *de nombreuses imprécisions* », ainsi que des données essentielles invérifiables, comme le volume d'essence déversé lors de l'accident. Quant à l'évaluation des risques sanitaires, principal objet de la demande préfectorale, elle est « *totale-ment absente* » du rapport présenté par TotalEnergies, indique l'Ineris.

Comment expliquer une lacune aussi grave ? Pourquoi les Dongeois n'ont-ils toujours pas été informés, 20 mois après l'accident, des concentrations de benzène très élevés auxquels certains ont été exposés ?

Interrogée par *Splann !*, la préfecture de Loire-Atlantique nous renvoie à la prochaine commission de suivi de site (CSS) de la raffinerie prévue ce vendredi 6 septembre, à 15 h, à la mairie de Donges. Elle ajoute que « *de nombreuses informations liées à cet accident ont déjà été communiquées aux acteurs locaux (à travers notamment le partage des mesures de qualité de l'air sur internet, ou*

22] « Analyse de l'impact des émissions atmosphériques de benzène à la suite de la fuite du bac d'essence P551 de Donges en décembre 2022. Complément et scénario alternatif Révision après échange avec les équipes de l'Ineris du 19/01/2024 », Mémo TotalEnergies, 6 mars 2024

23] « Avis critique relatif à l'analyse de l'impact des émissions atmosphériques de benzène à la suite de la fuite du bac d'essence », rapport final, Ineris, 31 mai 2024

l'organisation d'une réunion sur ce thème en janvier 2024) ». Sans pour autant répondre précisément à nos questions.

« La préfecture ne pouvait clairement pas ignorer l'existence du rapport de l'Ineris transmis à TotalEnergies dans le mois qui a suivi la fuite d'essence. Les bras m'en tombent, soupire une source proche du dossier, qui a souhaité rester anonyme. Encore une fois, l'État essaye de mettre les problèmes sous le tapis. »

L'AEDZRP, qui avait alerté les pouvoirs publics, dès le mois de janvier 2023, sur les conséquences de ces concentrations de benzène sur les riverains, dénonce pour sa part *« l'écran de fumée mis en place par l'industriel avec la bénédiction de l'État ».*

Autant dire que la prochaine CSS de la raffinerie risque d'être mouvementée. Cette instance

est censée favoriser l'information des citoyens sur les sites Seveso, pilotée par le sous-préfet, rassemble une fois par an des représentants de TotalEnergies, des salariés, des collectivités territoriales et des associations de riverains et l'agence régionale de santé (ARS).

Le sous-préfet et l'Agence régionale de santé (ARS) pourront difficilement éviter cette question : vingt mois après les faits et en l'absence d'étude sanitaire, comment identifier et suivre médicalement les personnes exposées ?

Mais pour TotalEnergies, cette question est hors sujet. Dans le document de synthèse que la multinationale s'apprête à

présenter devant la CSS²⁴, elle affirme : *« Aucun signalement n'a été transmis à l'ARS concernant un effet sur la santé des riverains des quartiers les plus proches. S'il y avait eu des effets sur la santé, ceux-ci auraient été une potentielle diminution de faible intensité de la prolifération lymphocytaire, qui serait potentiellement réversible sur la durée. »*

Malgré des relations tendues avec les pouvoirs publics, les associations de riverains marquent des points et créent des ponts avec des chercheurs et des organisations syndicales. Ils sont devenus une source d'information indispensable aux yeux des journalistes de la presse

quotidienne régionale.

Leur combat fait écho à celui qui mobilise depuis 14 ans, à Fos-sur-Mer (13) des habitants, des salariés, des repré-

sentants syndicaux et des chercheurs au sein d'un institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP). Ce dernier mène des études participatives afin de mieux caractériser les liens entre les fumées émises par le complexe pétrochimique et la santé de la population. Alors que les particules PM10 – les plus grosses – étaient les seules à être mesurées, l'IECP a mis en place un dispositif de suivi des particules ultrafines, les plus dangereuses pour la santé. Celles, précisément, que la préfecture de Loire-Atlantique a exclues de son étude de zone.

Samy Archimède

24] « P551 Conclusions étude Ineris », présentation pour la CSS du 06 septembre 2024

VOLET 4

DONGES ET SA RAFFINERIE : LA FIN D'UNE IDYLLE

Pendant des décennies, la raffinerie TotalEnergies de Donges a tissé sa toile sur la commune tout en payant « généreusement » ses salariés et en faisant profiter ses habitants de copieuses retombées fiscales. Aujourd'hui, alors que ces avantages se sont en bonne partie volatilisés, les Dongeois vivent toujours sous la menace de ce site pétrochimique.



- 】 Grâce aux impôts locaux, la raffinerie a permis le développement de la ville et une « promotion sociale » pour les habitants
- 】 Le site pétrochimique occupait à peine 40 hectares en 1955, 350 hectares aujourd'hui, grignotant la ville.
- 】 Le lien entre la raffinerie et les habitants s'est étiolé : une partie d'entre eux travaillent désormais dans d'autres secteurs industriels.

C'est vraiment un site remarquable au niveau technique ! Il y a des salles de contrôle qui sont comme des cockpits de pilotage. » Rémy Klein a le pétrole dans le sang. Cadre retraité depuis longtemps, il est toujours aussi attaché à la raffinerie de Donges, en Loire-Atlantique, où il a officié de 1974 à 1996. « Avec mon frère Pierre, devenu plus tard directeur, on y travaillait déjà quand on était étudiants, en tant qu'aide-opérateurs. On gagnait presque deux fois plus que notre père qui était ouvrier aux Chantiers de l'Atlantique ! »

Né à Donges en 1944, Rémy Klein a fait toute sa carrière dans l'industrie pétrolière, en France, mais aussi en Allemagne et en Afrique. Il a connu « l'âge d'or » du raffinage qui s'est terminé, selon lui, avec le deuxième choc pétrolier (1979). « Tout le monde grattait à la porte pour entrer chez Antar [le propriétaire de l'époque, NDLR]. On avait 14 mois de salaire et aussi une prime de tonnage, versée en février, un véritable jackpot ! », s'exclame-t-il. « L'été, le comité d'entreprise organisait des colonies de vacances payées par la société. Des bus emmenaient les enfants deux fois par semaine sur la plage de La Baule. »

Sans compter les « logements de fonction » pour certains cadres et les maisons à loyer modéré pour les ouvriers. Bref, « globalement, pour les Dongeois, la raffinerie a permis une promotion sociale », conclut celui qui a terminé sa carrière comme cadre chez Total.

Pendant des décennies, la ville, située

à quinze kilomètres de Saint-Nazaire, a aussi profité des retombées fiscales d'Antar, Elf, puis Total¹ (propriétaires successifs du site) et de leurs sous-traitants.

Dans le grand bureau de l'hôtel de ville où il nous reçoit, François Cheneau, maire de Donges depuis 2014, conte avec nostalgie les heures fastes de sa ville natale : « Autrefois, il y avait un lien fort entre la commune et la raffinerie parce qu'elle nous a permis d'avoir des recettes beaucoup plus élevées que les autres par rapport au nombre d'habitants. La taxe foncière et la taxe professionnelle de la



Enfermée au cœur de la raffinerie, la gare de Donges, dernier vestige de l'ancien village bordé par la Loire, a été rasée suite à la déviation de la voie ferrée.

Lillian Gallet

1] Taxes foncières, renseignements extraits du rôle général de 1999, Direction générale des impôts

raffinerie², c'étaient à peu près les trois quarts des recettes de la ville. On a eu un stade municipal en 1965, une piscine en 1968, beaucoup de choses ! »

La commune de 8.000 habitants a également pu bâtir trois salles omnisports, une médiathèque, une salle de spectacle, un cinéma, une maison des jeunes... Cette relation étroite entre la ville et la raffinerie s'illustre jusque dans la composition du conseil municipal : *« J'ai été adjoint d'un maire, René Drollon, qui était salarié de la raffinerie. Avant René Drollon, il y avait Alexandre Gravelle, ancien chef de la sécurité de la raffinerie [...]. Dans l'actuel conseil municipal, il y a encore un jeune retraité et un salarié de la raffinerie en activité. »*

DES HABITANTS ENCLAVÉS PAR LA RAFFINERIE ET SES SOUS-TRAITANTS

Grâce à ces juteuses retombées fiscales et aux multiples avantages accordés aux salariés, le complexe pétrochimique a pu grignoter une bonne partie du territoire communal sans que cela provoque de levée de boucliers. De nombreux riverains se sont alors retrouvés à quelques centaines de mètres des torchères ou des réservoirs, et certains ont été contraints de céder tout ou partie de leur terrain. Née en 1932, en même temps que la

« Autrefois, il y avait un lien fort entre la commune et la raffinerie. »

première unité de raffinage, Thérèse Guihard est un témoin rare de cette histoire tumultueuse. En 1955, onze ans après avoir survécu aux bombardements alliés de juillet 1944, censés détruire les installations pétrolières alors aux mains de l'armée allemande, elle s'installe avec son mari au lieu-dit Les Maraudais. La jeune mariée pense avoir trouvé dans ce havre de verdure le refuge idéal, à l'écart des odeurs et des bruits du site industriel, près de la chapelle de Bonne Nouvelle. *« On avait tout : un grand terrain avec énormément d'arbres fruitiers, de la vigne, des poules... On voyait les bateaux passer sur la Loire. Et autour, il n'y avait que des petits terrains agricoles. »*

Au fil des années, ces cultures vivrières tombent entre les mains de sociétés

2] État de notification des taux d'imposition de 1999 des quatre taxes directes locales, direction générale de simpôts

Née en 1932,
comme la
raffinerie,
Thérèse
Guihard a vu
les entreprises
sous-traitantes
grignoter
les champs
autour de chez
elle avant de
se retrouver
elle-même
expropriée par
TotalEnergies.



sous-traitantes de la raffinerie et disparaissent sous le béton, le bitume et les hangars, raconte Thérèse Guihard. « *Devant chez nous, tout a été remblayé, et petit à petit les entreprises se sont installées.* » Deux grandes torchères ont ensuite été érigées à proximité. La no-nagénaire se souvient comme si c'était hier de ces grandes flammes et de ce souffle puissant qui agitaient ses nuits. Le coup de grâce arrive en 2019 : le couple doit dire adieu à la maison où il a vécu pendant 64 ans. Leur propriété se trouve en effet sur le tracé de la nouvelle ligne SNCF³ qui doit contourner la raffinerie. Ce contournement est devenu indispensable, car l'usine pétrochimique a littéralement emprisonné les rails situés entre les réservoirs et les unités de production, rendant l'ancien tracé dangereux en cas d'accident. Si le

couple est le seul à voir sa maison rasée suite au déplacement de la voie ferrée, une soixantaine de propriétaires ont dû également céder une partie de leur jardin ou de leur terre pour y laisser passer le train. Sans compter les nuisances sonores de ceux qui, outre une vue imprenable sur la raffinerie, voient désormais passer chaque jour une soixantaine de TGV et de TER.

En 1955, lorsque les Guihard ont fait construire leur maison, les installations pétrochimiques occupaient moins de 40 hectares. Aujourd'hui, elles s'étendent sur 350 hectares.

Cela fait plus d'un siècle que l'arrivée du pétrole a fait basculer le destin de ce village de bord de Loire aux vastes étendues agricoles et marécageuses. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, Donges vivait de la pêche et du commerce

3] « Pour autre tracé ferroviaire », Presse Océan, 19 septembre 2017

de vin, de céréales, de bestiaux et de sangsues vendues jusqu'en Angleterre pour leurs vertus médicinales. « *Mon grand-père, grand mutilé de guerre, a été embauché comme contremaître dans les premiers dépôts pétroliers en 1920. Il a été le premier de la famille à quitter l'agriculture pour l'industrie* », reprend le maire de Donges, dont les parents se sont connus à la raffinerie.

C'est au milieu d'une vaste zone humide quadrillée par des étiers et peuplée d'une riche faune aquatique que s'implantent à la fin de la Première Guerre mondiale les premiers dépôts d'or noir. On y construit des appontements afin d'accueillir les navires chargés de pétrole brut et de soulager le port de Saint-Nazaire qui arrive à saturation. La première unité de raffinage est mise en service en 1932, en pleine crise agricole. De nombreux paysans, contraints de cesser leur activité, y vendent leur force de travail.

Devant l'afflux de main-d'œuvre que le village ne parvient pas à loger, « *des cités ouvrières furent construites à proximité des usines et du bourg* », racontent Christelle et Fabrice Tripon dans leur livre dédié à l'histoire de la commune. Détruit à 80 % en juillet 1944, le bourg est reconstruit quelques années plus tard, à un kilomètre à l'intérieur des terres. Avec le soutien intéressé des dirigeants du site pétrolier.

Christelle et Fabrice Tripon détaillent la

manière dont la raffinerie a prêté à un groupe de Dongeois sa fabrique de parpaings pour qu'ils puissent bâtir les premières maisons « *Castor* »⁴ à distance des rives du fleuve, lieu stratégique pour le développement des activités pétrochimiques. « *Le déplacement du bourg constituait une opportunité pour les raffineries [il y en avait deux à l'époque, NDLR] qui purent largement s'étendre le long de la Loire, à partir des années 1950* », écrivent les deux auteurs. Une opportunité que les Raffineries françaises des pétroles de l'Atlantique (RFPA), ancêtre d'Antar, Elf et Total, n'ont pas laissé passer.

« *Il n'y a que deux villes qui ont dû changer de site à cause de la guerre* », conclut François Cheneau. Donges et Oradour-sur-Glane, le célèbre village de Haute-Vienne dont la population a été massacrée par l'armée allemande le 10 juin 1944.

DES NUISANCES SANS RETOMBÉES FINANCIÈRES : LE PACTE EST ROMPU

« *Donges est devenue une ville-dortoir, une ville morte* », estime Florence croisée le 23 mai dernier sur le marché, place Armand-Morvan, nommée ainsi en hommage à celui qui fut maire de la ville entre 1945 et 1959, mais aussi directeur adjoint de la raffinerie. La ville a aujourd'hui pour voisine un site Seveso « *seuil haut* »⁵ — c'est-à-dire considéré à haut risque — dont les défaillances

4] « Ils construisaient leurs maisons tous ensemble puis les tiraient au sort : l'histoire des Castors », Lise Hör, Colibri le Mag, 28 janvier 2020

5] Fiche « Installations classées ou autres sites inspectés TotalEnergies Raffinage France », site web Georisques, page consultée en janvier 2025

commencent à inquiéter cette infirmière libérale mère de trois enfants.

En 2021 et 2022, la deuxième raffinerie de France a connu pas moins de trois accidents sérieux qui ont tous déclenché l'ouverture d'une enquête des services du ministère de la Transition écologique : une fuite de pétrole sur une canalisation⁶, une panne électrique⁷ et une fuite sur un réservoir de carburant⁸.

Le 21 décembre 2022, à la nuit tombée, une très forte odeur d'essence envahit le bourg. Aucune information n'ayant été communiquée aux habitants au sujet de la dangereuse fuite de carburant qui vient de se produire sur un réservoir de la raffinerie, à 800 mètres de là, certains riverains scrutent le moteur de leur voiture à la recherche d'une explication.

Cette scène frisant l'absurde nous est rapportée par un jeune pharmacien, de garde ce soir-là : Benjamin Bégo. Il sait que ces odeurs ne sont pas bon signe : « *Les gens auraient clairement dû rester chez eux. Ce n'était pas le moment de sortir !* » Les mesures d'Air Pays de la Loire⁹,

l'association chargée de la surveillance de la qualité de l'air dans la région, révéleront notamment des pics alarmants de concentration de benzène¹⁰, un composé cancérigène autour de la raffinerie. Un diagnostic confirmé par le rapport de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), seulement rendus publics deux ans après l'accident [*Lire le volet 3 « De Saint-Nazaire à Donges, l'État met la pollution sous le tapis »*].

Dépêchés sur place le soir de l'accident, des salariés sous-traités mal équipés auraient été sérieusement intoxiqués [*Lire le volet 2 « Chez Yara et Total, des salariés en danger dans des usines vétustes »*].

« Les gens auraient dû rester chez eux. »

Nous avons contacté TotalEnergies, qui n'a pas répondu à nos sollicitations.

Manifestement, quelque chose s'est brisé dans la relation entre Total et les Dongeois. « *On avait un pacte après-guerre : la raffinerie allait amener de l'emploi et des recettes fiscales ; en contrepartie, il y aurait des nuisances, des pollutions. Aujourd'hui, on a certes beaucoup moins de pollutions qu'à l'époque, mais tout ce*

6] Rapport d'enquête sur une fuite de pétrole brut sur une canalisation desservant la raffinerie TotalEnergies de Donges (44) détectée le 2 janvier 2021, bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels, 7 octobre 2021

7] Rapport d'enquête sur la rupture d'alimentation électrique survenue au sein de la raffinerie TotalEnergies Raffinage France de Donges (44) le 8 mars 2022, bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels, 27 septembre 2022

8] Rapport d'enquête sur la fuite de produit survenu au sein du site industriel TotalEnergies Raffinage France situé à Donges (44) le 21 décembre 2022, bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels, 6 décembre 2023

9] « Qualité de l'air liée à l'incident de la raffinerie de Donges, rapport n°1 des mesures effectuées par canisters », Air Pays de la Loire, 9 janvier 2023

10] « Benzene », *Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans*, volume 120, IARC monographies, 2018

« L'atout de la raffinerie a disparu. »

qui constituait l'atout de la raffinerie a disparu », estime François Cheneau, député. Depuis la création des communautés de communes en 2001, les recettes fiscales des entreprises de l'agglomération nazairienne sont désormais réparties sur l'ensemble des communes. Finie l'exclusivité dongeoise sur la manne pétrolière. « *Total ne finance même plus notre club de foot !* », s'offusque le maire.

Depuis la mise à l'arrêt (pendant plus de 15 mois) de la production au moment de la crise sanitaire, TotalEnergies a enregistré beaucoup moins d'appels téléphoniques¹¹ de riverains indisposés par des bruits ou des odeurs (18 en 2023 contre 106 en 2019, selon l'entreprise). Mais le complexe pétrochimique, vieillissant, suscite désormais des inquiétudes, y compris au sein de la préfecture de Loire-Atlantique.

Mise en demeure le 20 février 2024¹² pour non-respect des règles de sécurité, le groupe pétrolier a dû mettre la

raffinerie à l'arrêt pendant plusieurs semaines : ses canalisations et ses réservoirs fuient trop souvent et ses systèmes d'alarme manquent de fiabilité.

Tout cela n'entame en rien la confiance que Rémy Klein, l'ancien cadre de la raffinerie, voue à son ancien employeur. L'octogénaire ne supporte pas qu'on remette en cause la fiabilité du site. « *On tente de*

faire des mauvais procès à la raffinerie ! Les incidents, ça arrive, c'est un peu comme sur une voiture ! », plaide-t-il. « *Aujourd'hui, tout est médiatisé, on monte les incidents en épingle, on stigmatise l'entreprise. Bientôt, vous ne pourrez plus uriner dans votre jardin, vous serez considéré comme un pollueur* », s'emporte-t-il, fustigeant « *les normes qui ont tué notre industrie* ».

Rémy Klein est représentatif d'une partie de la population qui refuse de blâmer TotalEnergies. Sauf quand il s'agit du patrimoine historique local que la multinationale maltraite. Comme le château de Martigné, joyau du XIX^e siècle, emporté par des pelleteuses il y a dix ans¹³.

Aujourd'hui, TotalEnergies emploie directement 630 personnes à Donges. Nous sommes loin des 3.000 femmes et hommes employés directement par Antar au début des années 1960¹⁴. La plupart des 8.000 habitants de la commune n'ont désormais plus aucun lien avec la raffinerie. C'est une population

11] « Suivi des signalements », site web de TotalEnergies, page consultée en janvier 2025

12] Arrêté préfectoral 2024/ICPE/058 portant mise en demeure, Installations classées pour la protection de l'environnement, société TotalEnergies Raffinage France commune de Donges, installation de raffinage et de stockage de produits pétroliers, préfecture de Loire-Atlantique, 20 février 2024

13] « Il ne reste plus rien du château de Martigné », *Ouest-France*, 10 juillet 2014

14] « Raffinerie de Donges : 100 ans d'histoire », *Ouest-France*, 8 octobre 2017

COMMENT LA RAFFINERIE S'EST ÉTENDUE



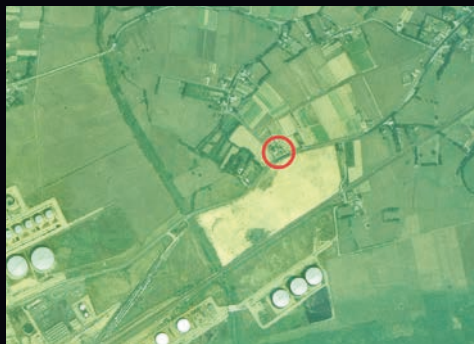
▲ 1960

La raffinerie est essentiellement au sud de la voie ferrée et commence à s'étendre au nord. Entouré en rouge, le hameau Les Maraudais où le couple Guihard s'est installé cinq ans plus tôt.



◀ 1971

L'extension au nord de la voie ferrée est généralisée.



▲ 1975

Des bacs sont construits à l'est du canal de Martigné.



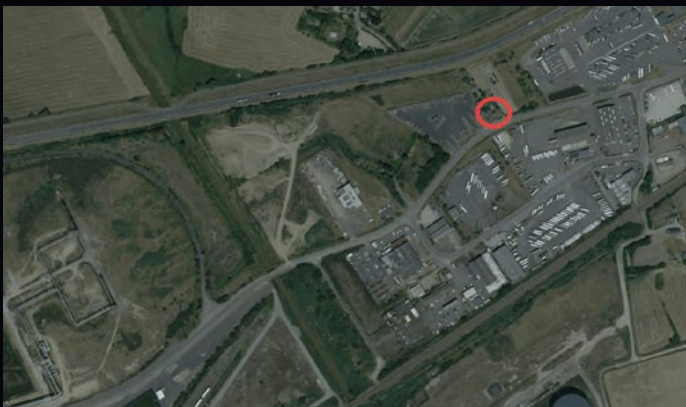
▲ 1985

Les grandes torchères ont été construites, des entreprises se sont installées entre la raffinerie et le quartier de Bonne-Nouvelle. La D100 a été positionnée au nord de la raffinerie.

AU FIL DES ANNÉES



◀ 2004
Le lieu-dit des Maraudais est encerclé par la raffinerie.



◀ 2013
Il n'y a plus qu'une maison au lieu-dit des Maraudais : celle des Guihard.

2022 ▶
La voie ferrée a été déplacée au nord de la raffinerie, la D100 a été déplacée et passe par-dessus le lieu-dit des Maraudais. La maison de Thérèse et de son mari est rasée.



ouvrière (moins de 3 % de cadres) et très jeune : en 2021, près de 40 % ont moins de 30 ans, selon l'Insee¹⁵.

« Parmi ceux qui se sont installés ces quinze dernières années, beaucoup travaillent chez Airbus, aux Chantiers ou pour leurs sous-traitants. Les jeunes, ils veulent une maison individuelle, un terrain à bâtir. C'est pour ça qu'ils viennent ici », affirme le maire. Du fait de la présence de la raffinerie et de l'éloignement relatif de la ville par rapport à la mer (15 à 20 km), le prix moyen d'une maison à Donges¹⁶, bien qu'en hausse, reste très inférieur (39 % de moins) au tarif nazairien.

Interrogés sur les nuisances du complexe pétrochimique, certains habitants se rassurent en se disant que leur maison, située à l'écart des vents dominants, échappe le plus souvent aux odeurs d'essence. C'est le cas de Sabrina, ajusteuse chez Airbus Atlantic, à Saint-Nazaire, qui s'est installée il y a vingt ans aux Ecottais, quartier excentré de Donges. Cette mère de trois enfants avoue ne pas s'intéresser à la raffinerie. « On sait qu'on est dans une région où il y a pas mal de sites industriels et qu'il peut y avoir des risques, reconnaît-elle. Ce qu'on demande, c'est qu'il y ait une bonne sécurité. »

Les ingénieurs et cadres de la raffinerie, eux, n'habitent plus à Donges depuis

longtemps, comme l'affirmait déjà en 2017 l'architecte Géraldine Caron-Priou dans son mémoire de master sur l'avenir du site pétrolier : « Aujourd'hui, 10 % seulement des salariés habitent à Donges contre la moitié en 1950. » Interrogée sur les actions mises en place pour réduire son impact, la raffinerie n'a pas souhaité répondre.

Le 21 avril 2023, quatre mois après la fuite d'hydrocarbures sur un réservoir de la raffinerie, une petite cinquantaine d'habitants assistent à la réunion d'information organisée par l'AEDZRP, en présence d'Air Pays de la Loire. L'association informe l'assistance des pics de pollution très élevés relevés à la suite de l'accident. Dans la salle polyvalente de la mairie, plusieurs personnes sont atterrées.

« Pourquoi la population n'a pas été informée ? », lance un habitant. « Si j'avais eu les infos, je me serais confinée et je n'aurais pas laissé mes enfants à Donges », enchaîne une jeune mère de famille. « On était quand même en vacances avec tous les gamins ! », s'insurge un autre habitant. Un dernier s'emporte : « On a été obligés de boucher les aérations dans la maison. Des gens avaient mal au crâne. Franchement, je suis en colère ! »

Un an plus tard, la raffinerie de Donges fête les cent ans de l'entreprise Total (ou plutôt de son ancêtre, la Compagnie

**« Aujourd'hui,
10 % des salariés
habitent à Donges
contre la moitié
en 1950. »**

15] Commune de Donges (44052), dossier sur le site web de l'Insee, page consultée en janvier 2025

16] « Prix m2 immobilier à Donges en décembre 2024 (44480) », *Ouest-France*, page consultée en janvier 2025



Le quartier du stade municipal, situé à quelques centaines de mètres de certains réservoirs de la raffinerie, a été particulièrement exposé au benzène dans les jours qui ont suivi la fuite d'essence du 21 décembre 2022.

française des pétroles). Rémy Klein, l'ancien cadre de la société, ne pouvait manquer ce rendez-vous : « C'était une manifestation de très bon niveau qui a rassemblé plus de 800 personnes ! » En 2017, le quotidien *Ouest-France* célébrait déjà le centenaire de l'arrivée de l'or noir en bord de Loire dans un cahier de seize pages¹⁷ conclu par une publicité du groupe Total.

Contrairement à d'autres sites de raffinage comme Fos-sur-Mer, il existe très peu de récits alternatifs sur Donges, explique Renaud Bécot, co-auteur de *Vivre et lutter dans un monde toxique. Violence environnementale et santé à l'âge du*

pétrole (éditions du Seuil, 2023). « Ce qui m'interpelle dans cet estuaire de la Loire, c'est une sorte de verrouillage des imaginaires autour des activités énergétiques : pétrole, charbon (centrale de Cordemais), projets de centrales nucléaires qui ont échoué (*Le Pellerin, le Carnet*)... Avec l'idée que le destin de cette portion de l'estuaire serait d'accueillir ces activités. »

Mais comme ailleurs, ces projets ne se font jamais sans résistance, poursuit-il, sans « des voix minoritaires qui se réactivent souvent à l'occasion d'accidents industriels ».

Samy Archimède

17] « Raffinerie de Donges : 100 ans d'histoire », *Ouest-France*, 8 octobre 2017



Abonnez-vous à l'infolettre de *Splann !*

Recevez chaque mois
une revue de l'actualité qui agite la Bretagne
et des infos sur nos nouvelles enquêtes.
Rejoignez-nous sur www.splann.org !

Connaissez-vous *Splann !* ?

Splann ! est une association, basée à Guingamp, dont l'objet est de produire des enquêtes journalistiques d'utilité publique en Bretagne et dans le monde, en français et breton. Grâce aux dons des citoyen·nes, *Splann !* rémunère des journalistes pour produire des enquêtes au long cours et les publier sur son site internet et son infolettre. Afin de leur donner un maximum de résonance, ces enquêtes sont publiées en accès libre et en partenariat avec des médias locaux ou nationaux (*Médiapart*, France télévisions, *Reporterre*, *Basta*, les radio associatives bretonnes, etc.).

Un média indépendant...

Splann ! avance à contre-courant dans le paysage médiatique français actuel où une poignée de banques et de puissants industriels détient l'essentiel des entreprises de presse.

Pour conserver son indépendance, le travail de *Splann !* est financé grâce aux dons des citoyennes et citoyens attaché·es au droit à l'information et à la qualité du débat public. Ces dons peuvent être versés en ligne ou par chèque.

Splann !, association à but non lucratif, ne possède ni propriétaire richissime, ni actionnaire, ni publicité. Le conseil de surveillance est chargé de veiller à ce que les dons perçus ne contreviennent ni aux statuts, ni à la charte éditoriale de *Splann !*. L'association accepte les dons de fondations partageant un engagement pour la presse libre. Elle peut également prétendre à des bourses. Mais elle ne peut être financée à plus de 10% de son budget par un seul donateur afin de garder sa stricte indépendance.

...qui défend un journalisme du temps long

Face à la dictature de l'urgence, nous défendons un journalisme de temps long sur des sujets politiquement ou économiquement sensibles, peu ou mal traités en Bretagne. Les membres de *Splann !* habitent leur territoire d'enquête. De Nantes à Brest et de Belle-Île à Lannion, les alertes reçues et notre connaissance du terrain nous entraînent sur la piste de scandales sanitaires, de catastrophes environnementales, d'affaires de corruption ou d'atteintes aux libertés. Nous sommes convaincu·es que des enquêtes rigoureuses et approfondies sont une condition nécessaire à l'émancipation de toutes et tous. Elles donnent des armes pour comprendre et affronter la triple crise sociale, écologique et démocratique que nous traversons. Nous partageons une conscience aiguë de la catastrophe climatique et croyons en un journalisme de transformation sociale soucieux des libertés fondamentales.

Fort de cet ancrage local, *Splann !* défend aussi la langue bretonne, vectrice d'un riche

Retrouvez-nous sur les réseaux :



@Splannenquetes



@Splannenquetes



Splann lanceur
d'enquêtes



@Splannenquetes



Splann

patrimoine culturel immatériel aujourd'hui menacé. L'association s'engage à publier toutes ses enquêtes en français et breton.

Sous forme associative

Splann ! est une association de loi 1901 et l'investissement de ses membres est avant tout bénévole. En tout, 25 personnes ont rejoint *Splann !* depuis sa création. Parmi elles et eux se trouvent quinze journalistes professionnel·les. Toutes et tous constituent l'assemblée générale et possèdent un droit de vote. Un comité éditorial est chargé de sélectionner des sujets d'enquête. Il missionne et accompagne des journalistes pigistes. Il noue les partenariats avec les médias diffuseurs et est composé de journalistes qui sont élu·es par le conseil d'administration et le conseil de surveillance.

Des journalistes enquêteur·ices sont ensuite missionnés, et rémunérés, pour mener les enquêtes choisies par le comité éditorial. Le conseil d'administration est chargé de gérer le fonctionnement interne de *Splann !* et sa représentation publique. Il est élu par l'assemblée générale et fonctionne de manière collégiale : ses membres partagent les responsabilités.

Retrouvez nos précédentes enquêtes sur splann.org

- *Bretagne, bol d'air à l'ammoniac*, Caroline Trouillet, juin 2021
- *Iberdrola, quand l'énergie « propre » a les mains sales*, Itzel Marie Diaz, Lena Lopes, mars 2022
- *En Bretagne, la méthanisation sous pression*, Julie Lallouët-Geffroy, Raphaël Baldos, septembre 2022
- *Implants contraceptifs Essure : un long silence empoisonné*, Juliette Cabaço-Roger, Faustine Sternberg, Guy Pichard, Rozenn Le Carboulec, octobre 2022
- *Les travers du porc*, Inès Léraud, Kristen Falc'hon, Floriane Louison, juillet 2022
- *À l'ombre des Safer, la guerre des champs*, Julie Lallouët-Geffroy, septembre 2023
- *Cooperl, enquête sur un géant du porc*, Ivan Logvenoff, Kristen Falc'hon, novembre 2023
- *Bocage, la fin d'un paysage*, Yann-Malo Kerbrat, Nolwenn Weiler, février 2024
- *Saint-Nazaire, malade de ses industries*, Samy Archimède, Itzel Marie Diaz, septembre 2024
- *Intoxication minière en Bretagne*, Celia Izoard, Morgan Large, Catherine Le Gall, novembre 2024
- *Littoral breton : la tentation du béton*, Jérémie Szpirglas, Denis Vannier, janvier 2025

Splann ! a besoin de vos dons !



► Pour rémunérer les journalistes enquêteur·ices, les illustrations, la cartographie ou les frais de déplacements, *Splann !* a besoin de vous ! À ce jour, six enquêtes ont été financées et publiées et quatre sont en cours grâce à vos dons.

► Pour continuer à faire vivre un journalisme indépendant des pouvoirs économiques et politiques en Bretagne, soutenez-nous ! *Splann !* étant reconnu d'utilité publique, vos dons sont déductibles des impôts.

Vous pouvez donner en ligne : www.splann.org ou par chèque et voie postale, à l'ordre de *Splann !* :

« À l'attention de *Splann !* », Ti ar Vro, 3, place du Champ-au-Roy, 22200 Guingamp

Devenez un lanceur d'enquête !

Vous avez connaissance de faits portants atteinte à l'intérêt général ?

Vous êtes en possession de documents sensibles ?

Envoyez-nous un premier courriel depuis une adresse déconnectée de votre identité réelle (sous pseudonyme) pour nous expliquer la situation en quelques lignes. Nous vous conseillons d'utiliser Protonmail. Nous vous indiquerons quel protocole nous utiliserons pour poursuivre la discussion et nous adresser des documents.

Nous contacter

contact@splann.org

« À l'attention de *Splann !* », Ti ar Vro, 3, place du Champ-au-Roy, 22200 Guingamp

Splann !

Ti ar Vro
3, place du Champ-au-Roy
22 200 Guingamp

Directeur de la publication
Alain Goutal

Journalistes
Samy Archimède, Itzel
Marie Diaz

Photos

Samy Archimède,
Benjamin Peyrel,
Anthony Torzec,
Florent Pommier,
Nicolas Guillon, Lilian Gallet

Coordination éditoriale

Juliette Cabaço-Roger,
Julie Lallouët-Geffroy,
Inès Léraud

Maquettiste

Anne Caillet-Leroy

Secrétariat de rédaction

Juliette Cabaço-Roger,
Julie Lallouët-Geffroy

Traduction

Sten Charbonneau

Relecture juridique

Claire Simonneau

Imprimeur Cloître
ZA Croas-ar-Nezic
29 800 Saint-Thonan

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2025
ISSN: 2800-664X
Parution septembre 2024
Livret n°7

